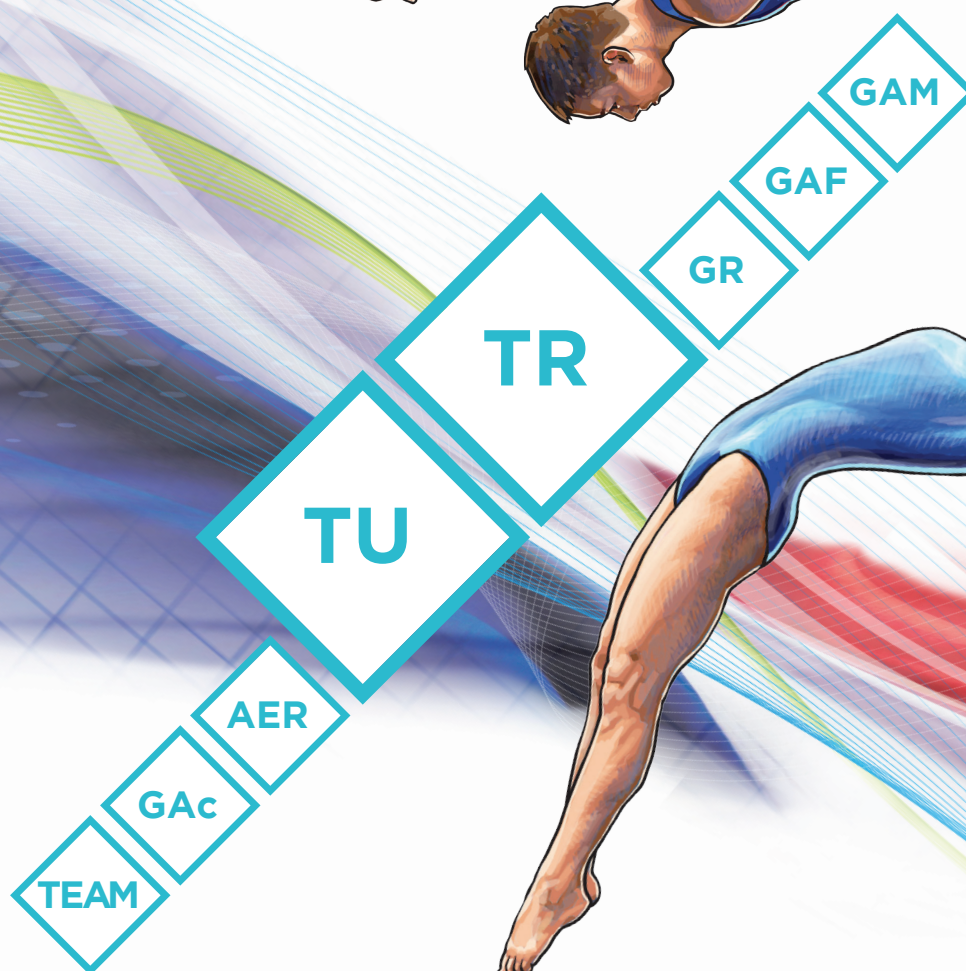
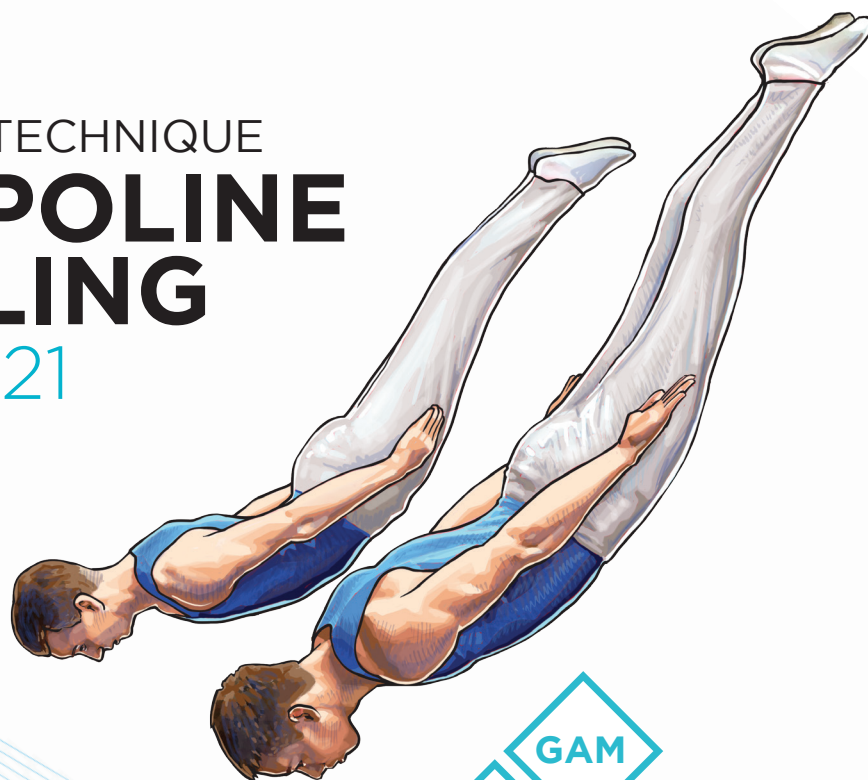


RÈGLEMENT TECHNIQUE

TRAMPOLINE TUMBLING

2020-2021



TR

TU

GAM

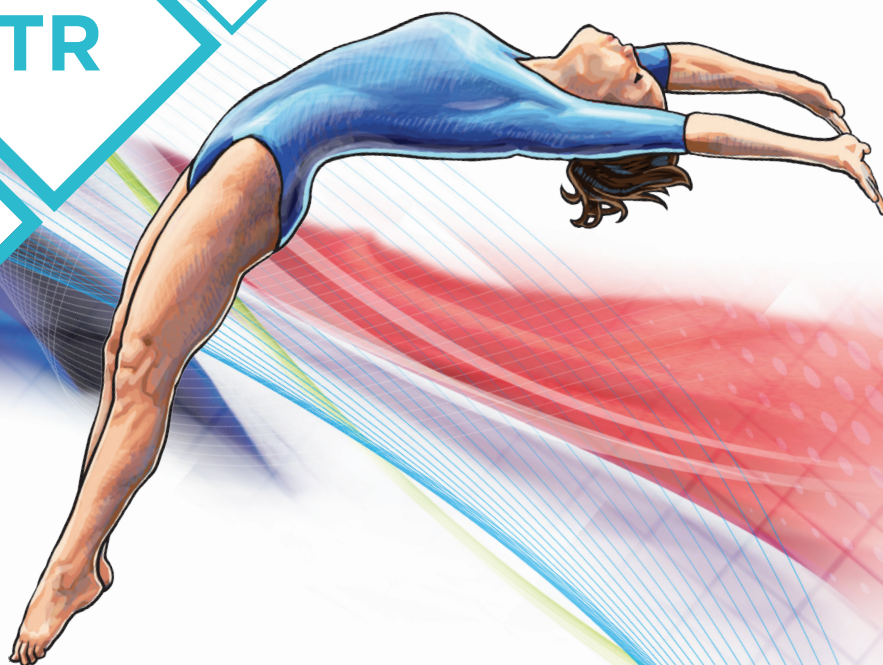
GAF

GR

AER

GAc

TEAM



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
2. Organisation Compétitive TR	11
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	12
CODE FIG AMÉNAGÉ POUR LES COMPÉTITIONS FRANÇAISES	13
GÉNÉRALITÉS	17
FÉDÉRAL	22
PERFORMANCE	24
ÉLITE	28
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	33
HANDI-TRAMP	37
TABLEAUX SYNOPTIQUES	42
3. Organisation Compétitive TU	45
GÉNÉRALITÉS	46
FÉDÉRAL	49
PERFORMANCE	53
ÉLITE	56
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	59
TABLEAU SYNOPTIQUE	63
4. Règlementation générale	65
GÉNÉRALITÉS	66
MÉDICAL	67
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	68
GESTION INFORMATIQUE	70
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	71
GYMNASTES	72
ENTRAÎNEURS	73
JUGES	74
MATÉRIEL	75

PRÉAMBULE

La saison 2019-2020 aura été très particulière puisque fortement affectée par la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné l'annulation de la plus grande partie des évènements compétitifs, dont la quasi totalité des finales nationales.

Du fait des bouleversements rencontrés, la saison 2020-2021 est une saison de transition entre un cycle qui se termine - avec par exemple un calendrier international ajusté et un maintien des codes de pointage pour une saison supplémentaire - et un autre qui débute - élections des instances départementales, régionales et nationales. La réglementation technique évolue ainsi de façon limitée, avec principalement des ajustements devant permettre de répondre aux problèmes identifiés tant au niveau national que local.

Il faut noter que ce sera aussi la saison de l'aboutissement des évolutions des outils informatiques fédéraux dédiés à la compétition, avec des améliorations pour EngaGym et OrdoGym, et le déploiement d'une nouvelle application pour la gestion de la saisie des notes et l'édition des palmarès : ScoreGym.

À la date de parution des règlements techniques 2020-2021, la situation revient progressivement à la normale, et nous pouvons espérer qu'à compter de la rentrée de septembre chacun et chacune pourra pratiquer la gymnastique dans de bonnes conditions et se préparer sereinement pour les échéances compétitives de tout niveau.



1.

Organisation FFGym

- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



GYMNASTES
HAUT-NIVEAU

ÉLITE
680 compétiteurs

Identifier les
collectifs France



GYMNASTES
CONFIRMÉS

PERFORMANCE
13 000 compétiteurs

Afficher une gym
avec un niveau
d'exigence



GYMNASTES
**DÉBUTANTS /
INTERMÉDIAIRES**

FÉDÉRAL
60 000 compétiteurs

Afficher une gym de
proximité/accessible

**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



PERFORMANCE

Gymnastes
confirmés



FÉDÉRAL

Gymnastes débutants
à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer
un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



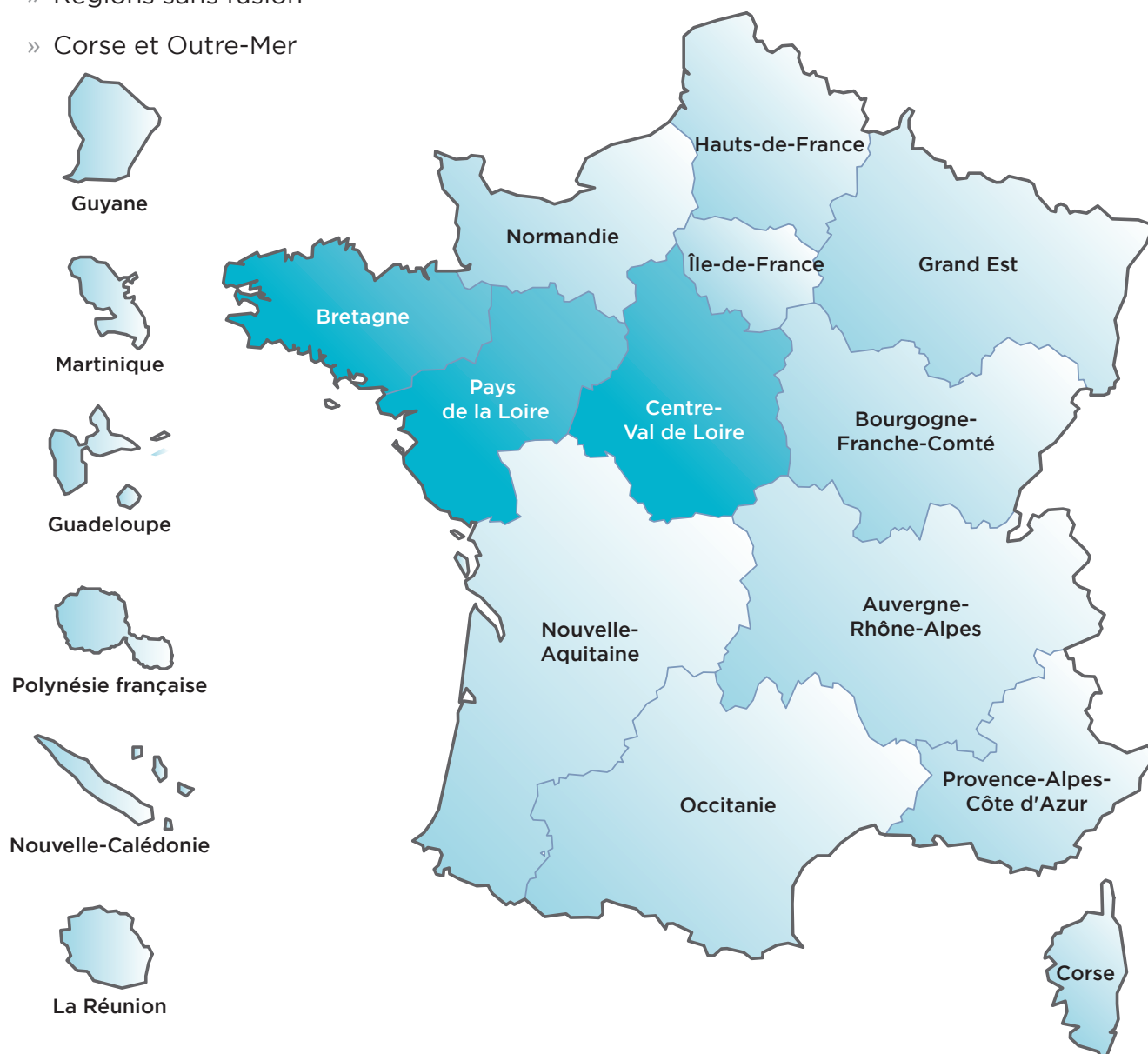


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

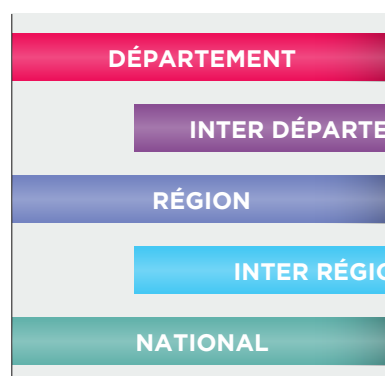
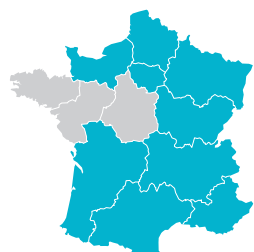
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





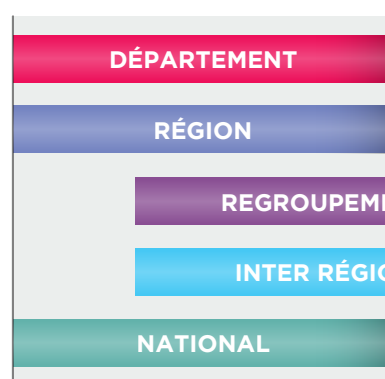
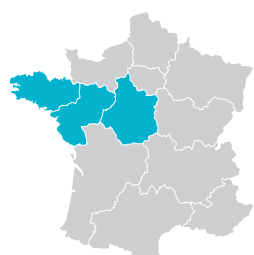
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ *Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales*

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ *Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire*

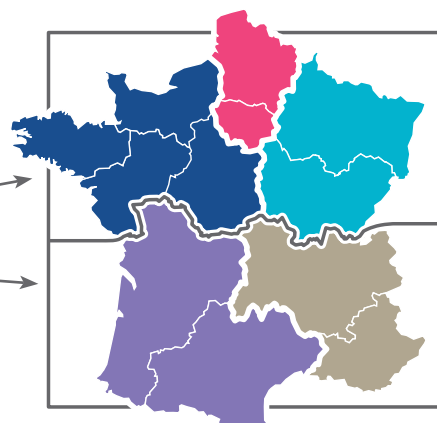
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

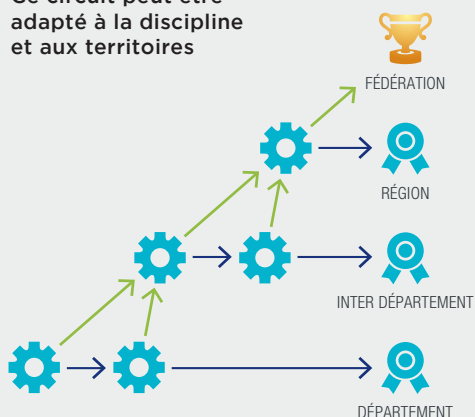


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



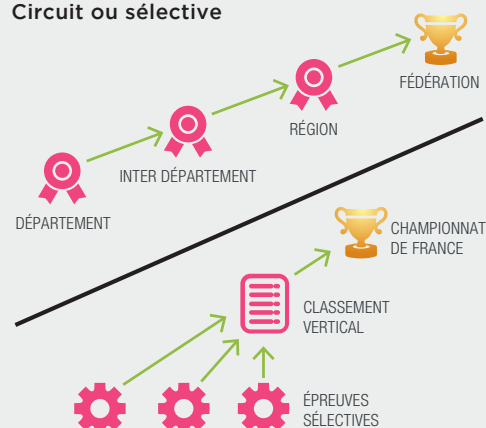
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

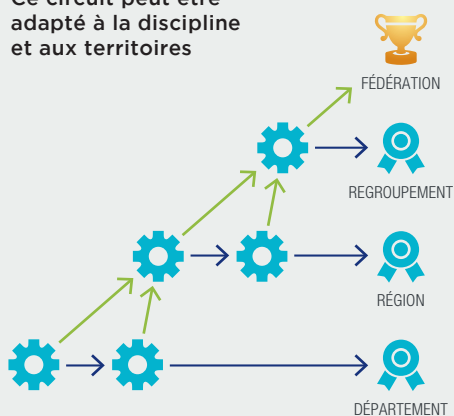


RÉGIONS SANS FUSION



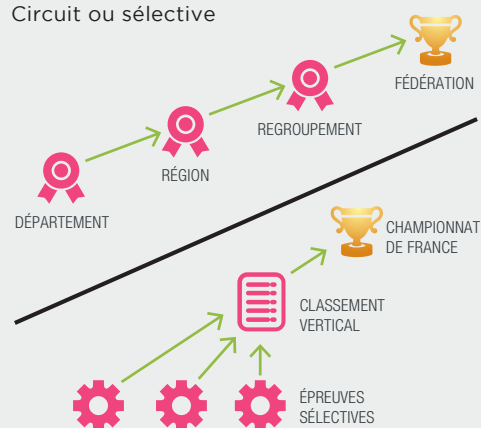
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Progression technique en

GAM GAF GAc Aéro TR GR

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

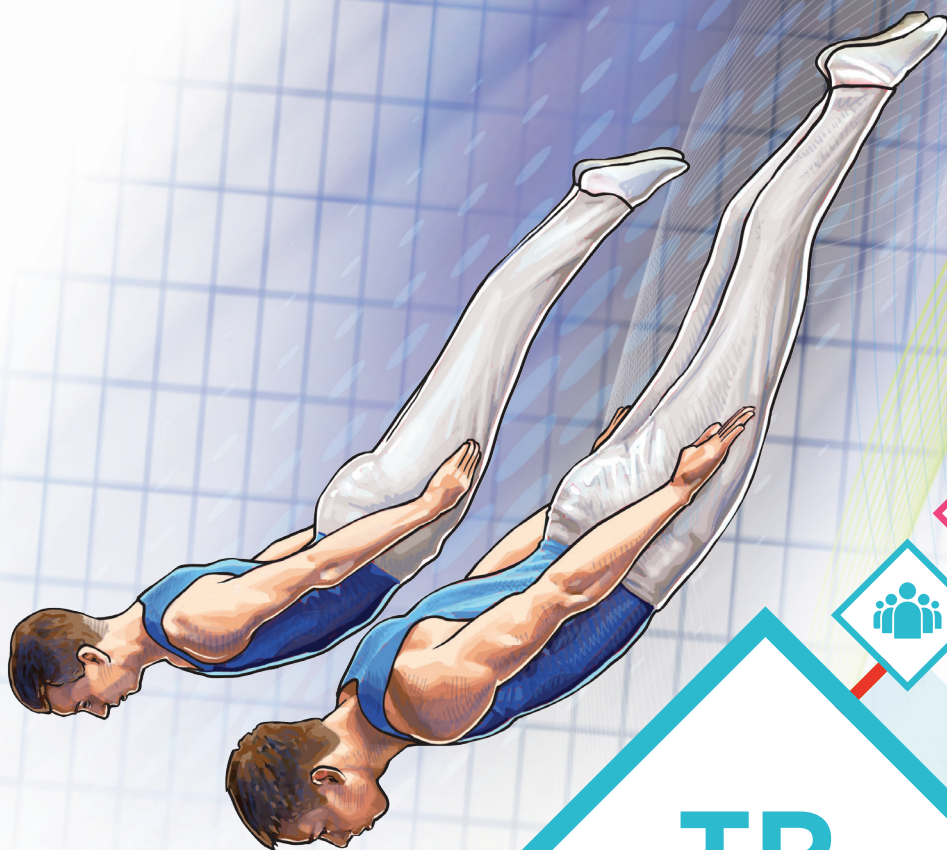
La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



2. Organisation Compétitive TRAMPOLINE

p12	ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS
p13	CODE FIG AMÉNAGÉ POUR LES COMPÉTITIONS FRANÇAISES
p17	GÉNÉRALITÉS
p22	FÉDÉRAL
p24	PERFORMANCE
p24	• FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE
p27	• FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE
p28	ÉLITE
p28	• FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE
p31	• FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE
p33	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
p37	HANDI-TRAMP
p42	TABLEAUX SYNOPTIQUES

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- » **FIG** : Fédération Internationale de Gymnastique
- » **FFGym** : Fédération Française de Gymnastique
- » **RTF** : Représentant Technique Fédéral
- » **DTN** : Directeur Technique National
- » **CNS** : Commission nationale spécialisée
- » **TRI** : Trampoline individuel
- » **TRS** : Trampoline synchronisé
- » **L1** : Libre 1
- » **L2** : Libre 2
- » **FE** : Fédérale
- » **NA** : Nationale
- » **EL** : Élite
- » **JA** : Juge arbitre
- » **E** : Exécution
- » **D** : Difficulté
- » **HD** : Horizontal Displacement (déplacement horizontal)
- » **TOF** : Time Of Flight (Temps de Vol)
- » **pt / pts** : point(s)
- » **SYN** : synchronisé
- » **S1** : Sélective 1
- » **S2** : Sélective 2
- » **S3** : Sélective 3
- » **CDF** : Championnat de France
- » **DNS** : Disqualification du passage en cours

CODE FIG AMÉNAGÉ POUR LES COMPÉTITIONS FRANÇAISES

Le Code FIG 2017-2020 doit être appliqué, à l'exception des aménagements suivants.

COMPOSITION DU JURY

COMPÉTITION INDIVIDUELLE

Point 19 du code FIG	Sans machine HD	Avec Machine HD / ToF
	Filière Nationale et Élite	
Juge Arbitre	1	1
Juges à l'exécution* (juges 1 à 6)	4/6	6
Juge ToF	1	1
Juges HD	2	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
Total	10/12	10

*choisir l'une ou l'autre des options, en fonction de la quantité de juges disponibles.

COMPÉTITION SYNCHRONISÉE

Point 19 du code FIG	Avec Machine Synchro	Avec Machine HD / ToF
	Sélectives	Championnats de France / Masters
Juge Arbitre	1	1
Juges à l'exécution TR 1 = juges 1, 3 (et 5) TR 2 = juges 2, 4 (et 6)	4	6
Juge Synchro	1	1
Juges HD	2/4	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
Total	10/12	10

CALCUL DES NOTES

NOTE D'EXÉCUTION

En individuel :

- » La note d'exécution est calculée en enlevant les 2 plus hautes et les 2 plus basses notes. L'addition des 2 notes restantes est la note obtenue par le gymnaste.
- » Les responsables de compétitions départementales, régionales ou inter-régionales peuvent modifier le nombre de juges à l'exécution (point 19.1.2 du code FIG) si nécessaire.
- » Le nombre de juges passe alors de 6 à 4. La note d'exécution est calculée en enlevant la note la plus haute et la note la plus basse. L'addition des 2 notes restantes est la note obtenue par le gymnaste.

En synchronisé :

- » Lors d'une compétition avec un jury de 6 juges, la note d'exécution est calculée en enlevant la note la plus haute et la note la plus basse, de chaque trampoline. La note d'exécution est obtenue en effectuant la moyenne des 2 notes restantes (moyenne des médianes), E = max 10 pts.
- » Lors d'une compétition avec un jury de 4 juges E, la note d'exécution est obtenue en effectuant la moyenne des 4 notes, E max = 10 pts.

NOTE HD

- » En l'absence d'appareil électronique de mesure, 2 ou 4 juges sont chargés d'attribuer une note de déplacement (HD) :
 - 1 ou 2 sur le trampoline 1 ;
 - 1 ou 2 sur le trampoline 2 ;
- La note HD est obtenue en effectuant la moyenne des notes affichées par les juges. HD max = 10 pts.

NOTE DE SYNCHRONISATION :

- » **Lors de toutes les compétitions synchronisées, les machines mises à disposition par la fédération doivent être OBLIGATOIREMENT utilisées pour définir la note.**

DÉFAILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

- » En cas de défaillance des équipements électroniques TOF ou SYN, la méthode de recherche de la note est disponible sur le site fédéral : espace connecté / rubrique compétition / base documentaire trampoline-tumbling.

LES PÉNALITÉS ATTRIBUÉES PAR LES JUGES A L'EXÉCUTION

Chandelle finale / stabilité finale :

- » Chandelle finale « incontrôlée » = - 0,1 pt
- » N.B : 1 rotation de bras = tolérée
fermeture carpée = tolérée
- » 1 déplacement vers l'avant = toléré

- » Stabilité finale : maximum 0,2 pt de pénalité
- » Cumul chandelle finale + stabilité finale = maxi 0,3 pt
- » Déductions supplémentaires après le 10^{ème} élément.
- » Contact main/toile = - 0,5 pt.
- » Contact autre que la toile = - 0,5 pt.
- » Chute genoux - 4 pattes - fesses - dos - ventre = - 1 pt.
- » Chute en dehors de la toile = - 1 pt.
- » 11^{ème} élément de type « salto de secours » = - 1 pt par juge exécution.

LES PÉNALITÉS ATTRIBUÉES PAR LE JUGE ARBITRE

- » Exigence manquante dans L1 = - 2 pts
- » Répétition dans L1 = - 2 pts
- » Élément supplémentaire = - 2 pts par JA (forfaitaire)
- » Chandelle finale en synchro : Si 1 compétiteur stoppe et l'autre fait une chandelle = - 0,4 pt par le JA
- » Non-respect de la tenue = - 0,2 pt (par enchaînement) (sous-vêtements visibles)
- » Une tenue absolument non conforme entraîne la disqualification pour le passage DNS.
- » Dépassement des 30" d'échauffement = - 0,3 pt
- » Signal de l'entraîneur ou du pareur = - 0,6 pt (forfaitaire)
- » Saut vertical = arrêt exercice
- » Dépassement du temps :
 - 61" = - 0,2 pt
 - 91" = - 0,4 pt
 - 121" = - 0,6 pt
 - 181" = DNS

LE DÉPLACEMENT HORIZONTAL (HD)

- » La zone sans déduction de déplacement est délimitée par un carré de 108 cm x 108 cm.
- » Tableau de déductions dans le cas d'utilisation d'une machine à déplacement (Championnat de France par équipes, Masters et Championnat de France).

0.3	0.2		0.3	
0.2	0.1	0.0	0.1	0.2
0.3	0.2		0.3	

TABLEAU DE DÉDUCTIONS DANS LE CAS D'UN JUGEMENT SANS MACHINE À DÉPLACEMENT

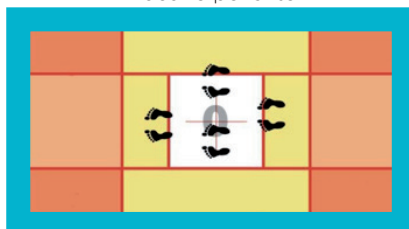
- » Une note de déplacement horizontal (HD) sur 10 points sera attribuée à chaque passage par 2 juges. La moyenne des 2 notes donne la note HD.
- » Les pénalités sont appliquées selon la répartition suivante :

3	1		3	
2	1		1	2
3	1		3	

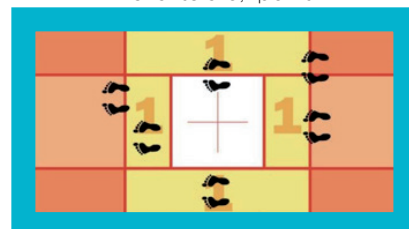
- » La ligne qui sépare deux niveaux de pénalité, appartient à la zone la plus faiblement pénalisée.
- » Si un pied au moins est entièrement positionné à l'extérieur des limites d'une zone, la pénalité supérieure est appliquée.

Exemples :

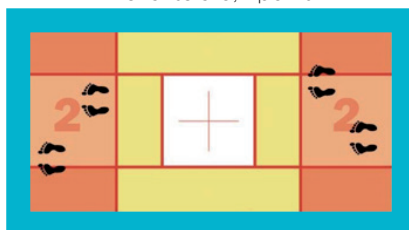
Aucune pénalité



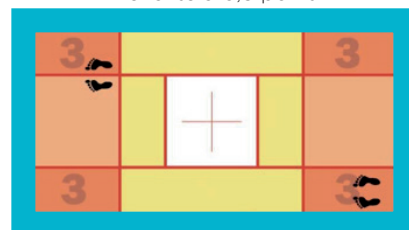
Pénalité à 0,1 point



Pénalité à 0,2 point



Pénalité à 0,3 point



ADAPTATION DU CODE POUR LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » La chandelle intermédiaire n'entraîne pas l'interruption de l'exercice.
- » Une pénalité de 2 pts est appliquée par le juge arbitre par chandelle intermédiaire.
- » La (ou les) chandelle est alors notée en exécution et est comptabilisée parmi les 10 éléments de l'exercice.
- » En cas d'interruption de l'exercice avant le 5^{ème} élément (maximum 4 éléments réalisés), le gymnaste est autorisé à recommencer 1 seule fois, immédiatement, sur indication du juge arbitre.
- » Une pénalité de 2 pts est appliquée par le juge arbitre.
- » Une arrivée, pieds décalés, n'entraîne pas l'interruption de l'exercice.
- » Si un gymnaste réalise un nombre de rotations transversales supérieur au nombre indiqué dans le tableau des exigences, une pénalité de 2 pts est appliquée par le juge arbitre.
- » Il n'y a pas de note TOF. La note HD est facultative.
- » Le jury se compose au minimum de **1 juge arbitre, 4 juges à l'exécution** (dont l'un peut assurer la fonction de Juge arbitre) + **2 juges à la difficulté** + 2 juges HD facultatifs.
- » Calcul de la note : addition des 2 notes médianes E + note D + note médiane HD facultative.
- » La note affichée par chaque juge à l'exécution ne peut pas être inférieure à 4 pts.

COMPOSITION DU LIBRE 1

- » Dans le L1 de la filière Élite :
 - Le gymnaste de la catégorie 15-16 ans devra réaliser les 4 exigences demandées par le Code FIG (page 30).
- Le gymnaste de la catégorie 17-21 ans devra réaliser 2 éléments qui seront comptabilisés en difficulté.
- Le gymnaste de la catégorie Senior devra réaliser 4 éléments qui seront comptabilisés en difficulté.

BONUS

- » Les éléments bénéficiant d'un bonus (voir pages 26 et 30 de ce document), peuvent être les mêmes que les exigences demandées pour chaque catégorie, en filière Nationale ou Élite.

RÉPÉTITION DE SAUTS VERTICAUX

- » Dans un exercice L1 ou L2 des filières Fédérale, Nationale et Élite, la répétition de sauts verticaux identiques (groupé, écart, carpé) est pénalisée de 2 pts sur le total de l'exercice, elle est appliquée par le juge arbitre, sauf en Élite 15-16 ans, 17-21 ans et Senior où le règlement international fait référence.

GÉNÉRALITÉS

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

Un exercice au trampoline comporte dix éléments enchaînés.

Les positions de réception autorisées en compétition sont les suivantes : assis, dos, ventre et debout sur les deux pieds. La position quatre pattes est tolérée pour la catégorie de la FILIÈRE FÉDÉRALE 7-8 ans.

» On distingue deux sortes d'exercices :

- **Le L1 qui peut comporter des exigences et / ou des bonus.**

Voir le Code de pointage FIG et le code FIG aménagé de la FFGym.

- **Le L2** (voir Code de pointage FIG). **Le gymnaste peut changer à sa guise les éléments sans être pénalisé par les juges à l'exécution.**

» Le Jury d'Appel se réserve le droit de faire changer un exercice ou interdire la participation d'un gymnaste, si la sécurité de celui-ci est mise en cause.

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel et éventuellement à un classement par club (masculin, féminin) lors des compétitions régionales ou regroupement et / ou inter-régionales.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (Élite, Nationale et Fédérale) et la nature des compétitions (coupes, championnats...).

LES COMPÉTITIONS SYNCHRONISÉES

- » Un groupe synchronisé est composé de deux gymnastes.
- » Ces compétitions donnent lieu à un classement.
- » Leurs programmes diffèrent selon les catégories et les filières.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement exclusivement par équipe (de club, de comité...).

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- » Chaque département est libre d'organiser son programme de compétition (étape optionnelle du circuit compétitif Fédéral). Chaque région **ou** regroupement doit organiser au minimum 2 étapes qualificatives pour le Trophée Fédéral en respectant la réglementation décrite page 22.
- » Chaque région **ou** regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région **ou** regroupement.

LE TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes ayant participé à 1 compétition de la filière FE.

LA FILIÈRE NATIONALE

- » Cette filière est destinée aux initiés et confirmés.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Nationale.
- » Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué, sauf quelques dispositions spécifiques.
- » Chaque région est libre d'organiser une finale Régionale pour les gymnastes NON sélectionnés aux Championnats de France.

LA FILIÈRE ÉLITE

- » Cette filière est destinée aux confirmés et experts.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Élite.
- » Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué, sauf quelques dispositions spécifiques.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- » Un gymnaste peut participer à une sélective en filière Nationale ou Élite.
- » En cas de sélection en filière Élite, il participera au Championnat de France en filière Élite.

FILIÈRES COMPATIBLES EN INDIVIDUEL ET SYNCHRO

- » Un gymnaste peut concourir lors du même week-end :

	En individuel en filière		En synchro en filière
	FÉDÉRALE	→	NATIONALE
	NATIONALE	→	NATIONALE / ÉLITE
	ÉLITE	→	ÉLITE

DÉTERMINATION DU CLASSEMENT

- » Pour toutes les catégories de toutes les filières, application du code FIG (remise à zéro lors des finales).
- » Les 3 premiers compétiteurs accèdent au podium.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES TRIPLES ROTATIONS ET QUADRUPLES ROTATIONS

- » On ne peut présenter des triples rotations ou quadruples rotations transversales avec ou sans vrille en compétition qu'après validation de l'une d'entre elles par le Directeur du Haut Niveau ou son représentant.

EN FILIÈRE NATIONALE

- » En filière Nationale, seuls les gymnastes de la catégorie 17 ans et + peuvent réaliser, sous condition, des triples rotations.
- » Seuls le 12.0.0.1 ° et 12.0.0.1 < peuvent être réalisés en compétition, après validation (toute autre triple rotation est interdite).

EN FILIÈRE ÉLITE

- » Les triples rotations :
 - Les triples rotations comportant 360° de rotation longitudinale maximum (12.0.0.0, 12.0.0.1, 12.1.0.1, ...) doivent faire l'objet d'une validation classique (voir règlement ci-après)
 - Les triples rotations comportant plus de 360° de rotation longitudinale (12.0.0.3, 12.2.0.1, ...) sont réservées exclusivement aux gymnastes des catégories EL Senior et EL 17-21 ans.
- » Les quadruples rotations :
 - Seuls les gymnastes des catégories EL Senior sont autorisés à demander une validation pour la réalisation des quadruples rotations.

- Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser ces éléments s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale.
- Un gymnaste réalisant une triple rotation sans être inscrit sur la liste officielle se verra attribuer la note de zéro sur le passage concerné.

- » La même disposition s'applique pour les quadruples rotations transversales avec ou sans vrille.
- » Attention, toute demande de validation doit être faite au préalable par mail à la fédération : validationdiff@ffgym.fr.
- » La procédure à respecter est la suivante :

1. Demande de validation par mail ;
 2. Validation par le Directeur du Haut Niveau ou son représentant.
- » Le non-respect de la procédure mentionnée ci-dessus ne permettra pas l'inscription sur la liste officielle.

COMPÉTITEURS, PAREURS ET ENTRAÎNEURS

COMPÉTITEURS

- » Tenue des compétiteurs : application du code FIG. Les sokols ou shorts de couleurs foncées sont tolérés.
- » Le visage et la tête ne doivent pas être couverts (bandeau, foulard, etc.).

- » Le port de bijoux est interdit, le point 6.4 du code FIG ne s'applique pas.

- » Les lunettes doivent être attachées.

ENTRAÎNEURS / PAREURS

- » Le Juge Arbitre veille à faire respecter la tenue des entraîneurs / pareurs.
- » Port de bijoux interdit (ex : grandes boucles d'oreilles, bracelet en métal, montres etc.).
- » Survêtement et chaussures de sport ou claquettes (t-shirt - pantalon de survêtement ou short de sport sans motif autorisés).
- » Les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées.
- » Au cours d'une série, le Juge Arbitre peut autoriser exceptionnellement un juge en tenue à la parade.
- » Lors des compétitions nationales, les entraîneurs présents sur le plateau se doivent d'assurer la parade de l'ensemble de la série.
- » En compétition, l'utilisation d'un deuxième tapis de parade est autorisée uniquement pour les catégories 15 ans et + des filières NA et EL.
- » En individuel, le tapis de parade doit être utilisé face au jury.
- » En synchronisé, ils peuvent être utilisés en vis-à-vis.

JUGEMENT

- » Obligation est faite à tous les clubs d'engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition.
Application des tableaux suivants :

Nombre de compétiteurs	Nombre de juges en TRI	Nombre de juges en TRS
de 1 à 4	1 juge mini 2 maxi	1 juge mini 2 maxi
de 5 à 8		2 juges mini 3 maxi
de 9 à 19	2 juges mini 3 maxi	3 juges mini
20 et +	3 juges mini 4 maxi	

» Niveau d'exigence pour les juges TRI et TRS

Compétitions	Gymnastes engagés	Niveau des juges TRI et TRS				
		1	2	3	4	5
Trophée Fédéral	FÉDÉRALE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S1 régions ou regroupement / inter-régions	FÉDÉRALE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	NATIONALE		Oui	Oui	Oui	Oui
	ÉLITE			Oui	Oui	Oui
S2 régions ou regroupement / inter-régions	NATIONALE			Oui	Oui	Oui
	ÉLITE			Oui	Oui	Oui
S3 inter-régions	NATIONALE			Oui	Oui	Oui
	ÉLITE				Oui	Oui
Championnat de France par Équipes	NATIONALE 2 et 3			Oui	Oui	Oui
	NATIONALE 1				Oui	Oui
Masters	ÉLITE				Oui	Oui
Championnat de France	NATIONALE			Oui	Oui	Oui
	ÉLITE				Oui	Oui

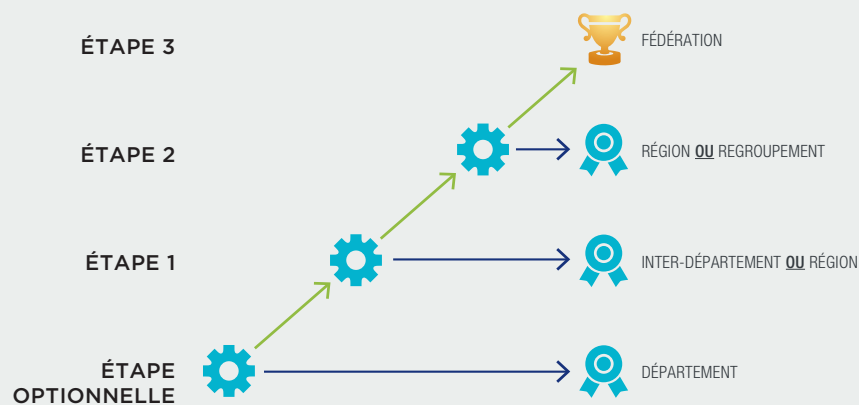
- Pour le Championnat de France, le club ayant un seul compétiteur peut demander une dérogation pour ne pas présenter de juge (TRI).
- Une compétition TRI et une compétition TRS sont des compétitions différentes.
- Une compétition (TRI ou TRS) qui se déroule sur deux jours est considérée comme une seule et même compétition.
- Le club fournit la liste de ses juges, en même temps que ses engagements.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de niveau au moins égal.
- Ce remplacement doit être communiqué par mail à : marion.limbach-tarin@ffgym.fr au moins 5 jours avant la date de compétition.
- Dans le cas d'un prêt de juge, le nom et le niveau doivent être envoyés à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.
- Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas eu la possibilité de présenter un candidat à un examen de juges. Délai maximum de 2 saisons de participation dans la discipline considérée (toute saison commencée est comptée comme une saison sportive entière).
- **Rappel** : tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés.

RÉUNION DES JUGES (OBLIGATOIRE)

- » La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire. En cas de non **présentation** de juge, l'amende de 305 euros doit être réglée au responsable national des compétitions avant le début de la compétition.
- Un compétiteur juge n'est pas accepté aux compétitions nationales et à la S3.
- Pour les S1 et S2 un compétiteur juge peut éventuellement juger une filière inférieure à celle dans laquelle il concourt.
- En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion ou pendant la compétition, c'est le juge réserve qui le remplace, et l'amende doit être réglée.
- » Quand un juge est convoqué par la fédération, son club n'est pas obligé de fournir un autre juge (dans le respect du tableau page 19).
- » Composition du Jury d'Appel sur les compétitions nationales :
 - Le Directeur du Haut Niveau ou son représentant
 - Le responsable technique fédéral
 - Le responsable des juges
 - Le juge arbitre
 - Le juge N° 7



CIRCUIT COMPÉTITIF



» Chaque région **ou** regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région **ou** regroupement.

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

» Les règles de compétition - Épreuves individuelles

- Le gymnaste doit présenter deux L1 à exigences de 10 éléments.
- Ces deux L1 peuvent être identiques ou différents.
- La règle pour répétition de sauts verticaux (page 16) ne s'applique pas aux 7-8 ans et 9-10 ans. La difficulté est prise en compte pour les éléments avec des rotations transversales et longitudinales.

- Les rotations transversales de 540° et plus ne sont pas autorisées.
- Pour chaque L1, en fonction de sa catégorie, le gymnaste doit respecter les exigences du tableau page suivante.
- Le Jury d'Appel se réserve le droit de faire changer un exercice ou interdire la participation d'un gymnaste, si la sécurité de celui-ci est mise en cause.

» **Catégories : maxima de difficulté des L1.** Voir tableau ci-après et lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.

» Le programme de compétition, ainsi que le code de pointage peuvent être adaptés pour permettre la participation aux gymnastes handicapés dans cette filière.

TENUES

- » Chaussettes blanches.
- » Justaucorps pour les filles.
- » Sokol ou short de gymnastique et léotard pour les garçons

TABLEAUX DES EXERCICES DE LA FILIÈRE FÉDÉRALE

7-8 ans	9-10 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17 ans et +
Deux L1	Deux L1	Deux L1	Deux L1	Deux L1	Deux L1
Au plus 1 élément comportant : • 360° de rotation transversale maximum • 180° de rotation longitudinale maximum	Au plus 2 éléments comportant : • 360° de rotation transversale maximum • 180° de rotation longitudinale maximum	10 éléments différents Au plus 4 éléments comportant : • 360° de rotation transversale maximum • 360° de rotation longitudinale maximum	10 éléments différents Au plus 6 éléments comportant : • 450° de rotation transversale maximum • 360° de rotation longitudinale maximum	10 éléments différents Au plus 8 éléments comportant : • 450° de rotation transversale maximum • 540° de rotation longitudinale maximum	10 éléments différents, comportant : • 450° de rotation transversale maximum • 720° de rotation longitudinale maximum
	Un élément avec réception sur le dos ou sur le ventre	Un élément avec réception sur le dos	Un élément avec réception sur le dos		
Un ou plusieurs éléments avec réception assise	Un ou plusieurs éléments avec réception assise	Un élément avec réception sur le ventre	Un élément avec réception sur le ventre		
Chaque élément peut être répété une fois avec prise en compte de la difficulté	Chaque élément peut être répété une fois avec prise en compte de la difficulté				

TROPHÉE FÉDÉRAL

LE TROPHÉE FÉDÉRAL EST UNE COMPÉTITION QUI SE DÉROULE PENDANT LE FESTIGYM

- » Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes des catégories de 9-10 ans à 17 ans et + ayant participé à 1 compétition de la filière FE.

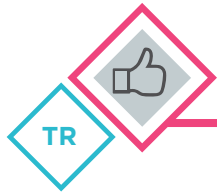
PROGRAMME

- » Le trophée fédéral se déroule de la façon suivante :
 - Une épreuve qualificative.
 - Une épreuve finale.
 - Lors de l'épreuve qualificative chaque gymnaste réalise 2 exercices selon le règlement de la filière fédérale (voir plus haut).
 - Dans chaque catégorie les 8 meilleurs gymnastes à l'issue de l'épreuve qualificative participent à la finale.

- » Les rotations transversales de 540° et plus ne sont pas autorisées.
- » Les gymnastes Handi-Tramp participent dans des catégories spécifiques qui leurs sont réservées.

JUGEMENT

- » Règlement FIG + adaptations fédérales (cf. page 16 et lettre FFGym TR-TU de la saison en cours). La tenue des juges doit être conforme au règlement fédéral.
- » Pour les juges se conformer aux tableaux de la page 20.
- » La présence à la réunion de juges est obligatoire pour les juges désignés par le tirage au sort y compris les juges désignés comme remplaçants.

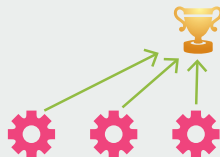


PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

3 ÉPREUVES SÉLECTIVES

ÉTAPE 2

- INTER-RÉGION (2 SÉLECTIVES)

ÉTAPE 1

- RÉGION OU REGROUPEMENT (1 SÉLECTIVE)

FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

ÉPREUVES SÉLECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- Le gymnaste doit présenter un L1 et un L2.
- Pour les exercices, se référer au tableau page 26.
- En catégorie 9-10 ans, 11-12 ans et 13-14 ans les gymnastes peuvent réaliser un ou plusieurs éléments optionnels dans le L1. Un bonus sera attribué selon le tableau des exercices page 26. La somme des bonus sera additionnée au total de l'exercice.

- Pour les finales, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.

» **Les triples rotations transversales sont interdites dans cette filière (maximum 810°) sauf pour la catégorie 17 ans et +. Voir page 19.**



SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FILIÈRE NATIONALE

- » Pour participer au CDF en filière NA, il faut satisfaire à l'un des critères suivants :
 - Réaliser 2 fois les minima lors de la S1 et de la S2
 - Réaliser 1 fois les minima lors de la S3
 - Être 1^{er} à l'issue des épreuves qualificatives de la S2, à condition d'avoir réalisé les minima sélectifs (total et difficulté) ;
 - Les 2^{ème} et 3^{ème} de la S2 seront qualifiés si la catégorie comporte 10 gymnastes ou plus à condition d'avoir réalisé les minima sélectifs (total + difficulté).
 - Être classé dans les 5 premiers lors de la S3 à l'issue des épreuves qualificatives, à condition d'avoir réalisé le minimum sélectif de difficulté. En cas d'ex aequo à la 5^{ème} place, les compétiteurs seront qualifiés pour les CDF.
- Pour favoriser l'accès à la filière EL, un seul total qualificatif est suffisant pour valider sa sélection au CDF en catégorie NA 11-12 et NA 13-14, à condition d'avoir réalisé la difficulté maximale de la catégorie. Cette règle ne s'applique que pour la S1 et la S2.
- **Les trois compétitions sélectives pour le CDF**
 - S1 régions **ou** regroupement
 - S2 inter-régions
 - S3 inter-régions
- » Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation au plus tard 48 heures à l'issue de la S3 par mail à l'adresse suivante : cnstr_tu@ffgym.fr.
- » Seuls les gymnastes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation pourront être éventuellement repêchés.
- » La Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le CDF.
- » La liste officielle des gymnastes ayant rempli les conditions de sélection au CDF en filière NA est disponible sur le site fédéral, après la dernière compétition selective et la réunion de la commission de sélection.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

- » Pour satisfaire aux minima de sélections, il faut obtenir un total de qualification (L1 + L2) avec respect des minima de difficulté (cf. lettre FFGym TR-TU de la saison en cours).

TABLEAUX DES EXERCICES DE LA FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE

9-10 ANS		
L1	OPTIONS	BONUS
EXIGENCES DE BASE	possibilité de réaliser une ou des options bonifiées suivantes dans l'exercice	
10 éléments différents	Saut carpé serré	0,2 pt
1 élément avec réception sur le ventre	(Dos) debout ou (Dos) vrille debout	0,2 pt ou 0,6 pt
	Vrille debout	0,2 pt
	Salto avant groupé En 10 ^{ème} élément ou Salto avant carpé En 10 ^{ème} élément	0,4 pt ou 0,6 pt
	Salto arrière groupé	0,6 pt

11-12 ANS		
L1	OPTIONS	BONUS
EXIGENCES DE BASE	possibilité de réaliser une ou des options bonifiées suivantes dans l'exercice	
10 éléments différents	Salto arrière carpé	0,4 pt
Au moins 2 éléments comportant 360° de rotation transversale	Barani carpé	0,4 pt
	¾ avant tendu	0,4 pt
	Ball out groupé ou Barani ball out groupé	0,4 pt ou 0,6 pt
	¾ arrière groupé ou ¾ arrière carpé	0,4 pt ou 0,6 pt
1 élément avec réception sur le ventre	Cody arrière groupé	0,6 pt

13-14 ANS		
L1	OPTIONS	BONUS
EXIGENCES DE BASE	possibilité de réaliser une ou des options bonifiées suivantes dans l'exercice	
10 éléments différents	¾ arrière tendu ou ¾ arrière groupé ou ¾ arrière carpé	0,2 pt ou 0,4 pt ou 0,6 pt
Au moins 3 éléments comportant 360° de rotation transversale dont 1 en position carpée	Cody arrière groupé	0,4 pt
	¾ avant tendu	0,4 pt
1 élément avec réception sur le ventre	Ball out groupé ou Ball out carpé ou Barani ball out groupé	0,4 pt ou 0,6 pt ou 0,6 pt
1 élément avec réception sur le dos	1 vrille arrière	0,8 pt

15-16 ANS	17 ANS et +
L1	L1
EXIGENCES DE BASE	EXIGENCES DE BASE
Un élément avec réception sur le dos ou le ventre avec minimum 270° de rotation transversale	10 éléments différents dont 9 avec au minimum 270° de rotation transversale
Un élément comportant 450° de rotation transversale, avec impulsion depuis le dos ou le ventre en relation avec l'exigence ci-dessus	Un élément avec réception sur le dos ou le ventre avec au minimum 270° de rotation transversale
Un enchaînement de 3 éléments comportant 360° de rotation transversale (ex : back - barani - back)	Un élément de 360° (minimum) de rotation transversale avec 360° (minimum) de rotation longitudinale
2 sauts verticaux autorisés (saut groupé, saut écart, saut carpé)	



FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- » Un membre d'un groupe synchronisé engagé dans une compétition peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel au moins 3 jours avant le début de la compétition, jusqu'à la sélective inter-régionale.
- » Dans une rencontre, un compétiteur ne peut concourir que dans une seule catégorie en individuel et une seule en synchronisée. Elles peuvent être différentes.
- » Lors d'une compétition synchronisée, un gymnaste ne peut concourir que dans un seul groupe.
- » **Constitution d'un groupe synchronisé**
 - Les 2 gymnastes d'un groupe doivent être licenciés dans le même club. Les groupes peuvent être mixtes.
 - » Les triples rotations transversales sont interdites dans cette filière (maximum 810°).

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

ÉPREUVE QUALIFICATIVE EN SYNCHRONISÉ

- » Pour chacune des catégories, les gymnastes doivent présenter un L2.

ÉPREUVES FINALES

- » CDF : les 8 premiers accèdent à la finale (voir page 19).

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FILIÈRE NATIONALE

- » Pour participer au CDF en filière NA, il faut :
 - Réaliser 2 fois les minima lors de la S1 et de la S2
 - Réaliser 1 fois les minima lors de la S3
 - soit être classé dans les 3 premiers lors de la S3 inter-régions, à condition d'avoir réalisé le minimum sélectif de difficulté.
- » **Les trois compétitions sélectives pour le CDF**
 - S1 régions **ou** regroupement
 - S2 inter-régions
 - S3 inter-régions
- » Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation motivée au plus tard 48 heures à l'issue de la S3 par mail à l'adresse suivante cnstr_tu@ffgym.fr.
- » Seuls les groupes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation pourront être éventuellement repêchés.
- » La Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le CDF.
- » La liste officielle des gymnastes ayant rempli les conditions de sélection au CDF en filière NA est disponible sur le site fédéral, après la dernière compétition sélective et la réunion de la commission de sélection.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

- » Pour satisfaire aux minima de sélections, il faut obtenir un total de qualification (L2) avec respect des minima de difficulté (cf. lettre FFGym TR-TU de la saison en cours).



ÉLITE



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

4 ÉPREUVES SÉLECTIVES

ÉTAPE 3

- INTER-RÉGION (2 SÉLECTIVES)

ÉTAPE 2

- RÉGION OU REGROUPEMENT (1 SÉLECTIVE)

ÉTAPE 1

- MASTERS

FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

PROGRAMME

- » Les gymnastes de cette filière doivent présenter un L1 et un L2.
- » Pour les catégories 11-12 ans et 13-14 ans, les gymnastes peuvent réaliser un ou plusieurs éléments optionnels dans leur L1.

- » Un bonus est attribué selon le tableau des exercices page 30. La somme des bonus est additionnée au total de l'exercice.
- » Dans la filière EL, le sur-classement peut être autorisé avec

accord de la Direction Technique Nationale. La demande doit être adressée à la fédération : derogation@ffgym.fr.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Pour participer au CDF EL, il est nécessaire d'avoir satisfait au moins une fois aux minima de sélection **lors de l'une des compétitions sélectives** :
- Masters (cf. lettre FFGym TR-TU de la saison en cours section Haut Niveau)

- S1 régions ou regroupement
- S2 inter-régions
- S3 inter-régions



LES MODALITÉS DE SÉLECTION

CATÉGORIES 11-12 ANS, 13-14 ANS, 15-16 ANS

- » Pour satisfaire aux minima de sélections, il faut obtenir un total de qualification (L1 + L2) avec respect des minima de difficulté (voir page 30 et lettre FFGym TR-TU de la saison en cours).

CATÉGORIES 17-21 ANS ET SENIOR

- » Dans ces catégories, lors du L1, des éléments sont pris en compte en difficulté :
17-21 ans : 2 éléments
Senior : 4 éléments

DÉROGATIONS

- » A l'issue de la S3, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le CDF.
- » Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation motivée au plus tard 48 heures à l'issue de la S3 par mail à l'adresse suivante : cnstr_tu@ffgym.fr
- » Seuls les gymnastes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation pourront être éventuellement repêchés.
- » La liste officielle des gymnastes ayant rempli les conditions de sélection au CDF en filière EL est disponible sur le site fédéral, après la dernière compétition sélective et la réunion de la commission de sélection.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES ROTATIONS

- » Voir la page 19.

TABLEAUX DES EXERCICES L1 FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

Chaque élément à exigence doit être marqué d'un astérisque (*) sur la carte de compétition. Ces exigences ne peuvent pas être remplies en les combinant dans un seul élément mais doivent être réalisées dans des éléments différents.

11-12 ANS						
DÉDUCTIONS			EXIGENCES DU CODE FIG	BONUS		
2,0 pts (Code FIG)	0,8 pt	0,4 pt		0,4 pt	0,6 pt	0,8 pt
		Moins de 8 éléments avec au minimum 270° de rotation (par élément)	8 éléments avec au minimum 270° de rotation transversale	9 éléments avec au minimum 270° de rotation transversale	10 éléments avec au minimum 270° de rotation transversale	
Pas d'élément avec réception sur le ventre			1 élément avec réception sur le ventre	¾ arrière	Cody arrière	
Pas d'élément avec réception sur le dos			1 élément avec réception sur le dos		51	700
	Pas d'élément avec 360° de vrille minimum et 360° de rotation minimum		1 élément avec 360° de vrille minimum et 360° de rotation minimum		43	53

13-14 ANS						
DÉDUCTIONS			EXIGENCES DU CODE FIG	BONUS		
2,0 pts (Code FIG)	0,8 pt	0,4 pt		0,4 pt	0,6 pt	0,8 pt
		Moins de 9 éléments avec au minimum 270° de rotation (par élément)	9 éléments avec au minimum 270° de rotation transversale	10 éléments avec au minimum 270° de rotation transversale		
Pas d'élément avec réception sur le ventre ou le dos			1 élément avec réception sur le ventre ou le dos	¾ arrière	700	
Pas d'élément depuis le ventre ou le dos en combinaison avec l'exigence précédente réception sur le dos			1 élément depuis le ventre ou le dos, en combinaison avec l'exigence précédente		53	
	Pas de double rotation, avec ou sans vrille		1 double rotation, avec ou sans vrille	800 <		811
	Pas d'élément avec 540° de vrille minimum et 360° de rotation minimum		1 élément avec 540° de vrille minimum et 360° de rotation minimum		44	

15-16 ANS	17-21 ANS	SENIOR
Un élément avec réception sur le dos ou le ventre	10 éléments différents avec un minimum de 270° de rotation salto 2 éléments marqués d'un astérisque sur la carte de compétition seront comptabilisés en difficulté et additionnés à la note d'exécution Cf. code FIG 2017	10 éléments différents avec un minimum de 270° de rotation salto 4 éléments marqués d'un astérisque sur la carte de compétition seront comptabilisés en difficulté et additionnés à la note d'exécution Cf. code FIG 2017
Un élément avec impulsion sur le dos ou le ventre en relation avec l'exigence N°1		
Une double rotation avant ou arrière avec ou sans vrille		
Un élément avec un minimum de 540° de vrille		
*Autorisation d'exécuter un élément de moins de 270° de rotation transversale		



FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

MODALITÉS DE PARTICIPATION

CONSTITUTION D'UN GROUPE SYNCHRONISÉ

- La mixité est autorisée uniquement dans la catégorie 11-13 ans pour des paires issues d'un même club.
- Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans les seules catégories EL 14-16 ans et 17 ans et plus. Les Pôles Espoirs et Pôles France peuvent constituer des groupes issus de clubs différents, quelle que soit la catégorie de la filière EL sous réserve que ces équipes ne soient pas mixtes.
- Les groupes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance* des gymnastes les composant.
- Tous les groupes accédant au podium sont récompensés.

- De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls groupes ou équipes composés de gymnastes licenciés dans le même club*, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.

**L'appartenance au même club est déterminée soit par le club principal soit par le club secondaire.*

- » Un membre d'un groupe synchronisé engagé dans une compétition peut être remplacé au moins 3 jours avant le début des compétitions sélectives. Dans une rencontre, un compétiteur ne peut concourir que dans une seule catégorie en individuel et une seule en synchronisé. Elles peuvent être différentes.

» Dans la filière EL, le sur-classement peut être autorisé avec accord de la Direction Technique Nationale. La demande doit être adressée à la fédération, derogation@ffgym.fr.

» **Conditions particulières pour les triples et quadruples rotations. Voir la page 19.**

PROGRAMME

» Les gymnastes de l'ensemble des 3 catégories doivent présenter un L2.

» Lors du CDF : les 8 premiers accèdent à la finale (voir la page 19).

» Lors du CDF, les groupes doivent réaliser un L2.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

» Pour participer au CDF EL, il est nécessaire d'avoir satisfait au moins **une fois** aux minima de sélection **lors de l'une des compétitions sélectives** :

- Masters
- S1 régions **ou** regroupement
- S2 inter-régions
- S3 inter-régions



LES MODALITÉS DE SÉLECTION

» Pour satisfaire aux minima de sélections, il faut obtenir un total de qualification (L2) avec respect des minima de difficulté (cf. lettre FFGym TR-TU de la saison en cours).

DÉROGATION

» Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation au plus tard 48 heures à l'issue de la S3 par mail à l'adresse suivante : cnstr_tu@ffgym.fr.

» Seuls les groupes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation pourront être éventuellement repêchés.

» A l'issue de la dernière compétition sélective, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le CDF.

» La liste officielle des gymnastes ayant rempli les conditions de sélection au CDF en filière EL est disponible sur le site fédéral, après la dernière compétition sélective et la réunion de la commission de sélection.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

MODALITÉS DE PARTICIPATION

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

- » Les clubs engagent leurs équipes sélectionnées en précisant le nom des gymnastes.
- » Les modifications doivent être transmises au responsable technique de la compétition la veille de la compétition avant 18h.

NOMBRE DE GYMNASTES PAR ÉQUIPE

- » Une équipe est composée de 4 gymnastes masculins ou 4 gymnastes féminines (3 au minimum). Le CDF étant une compétition par équipes, les gymnastes d'une même équipe (filles ou garçons) doivent porter des

tenues identiques. Ces gymnastes doivent être licenciés FFGym dans le club pour lequel ils concourent à la date des inscriptions nominatives.

- » Les années de naissance autorisées : 2012 et avant.

ORDRE DE PASSAGE

- » L'ordre d'inscription est l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe (idem règlement international).

JUGES

- » Les clubs doivent présenter un juge pour une ou deux équipes, deux juges pour trois équipes ou plus.

TENUES

- » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques. Les hommes peuvent indépendamment les uns des autres, choisir de porter un short ou un sokol de même couleur pendant la compétition (qualification ou finale), sans pénalité. Toutefois, lors des présentations (qualification et finale) ils doivent avoir une tenue identique. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera pénalisée de 0.2 pts sur le total de chaque gymnaste qui la compose.
- » Pour le podium voir la réglementation à l'adresse des gymnastes page 72.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

Ce règlement est identique pour les filles et les garçons

IL EXISTE 3 NIVEAUX LORS DE CETTE COMPÉTITION

- » Nationale 1 (Titre de champion de France Nationale 1 attribué) C'est le niveau le plus élevé.
- » Nationale 2 (Titre de champion de France Nationale 2 attribué)
- » Nationale 3 (Titre de champion de France Nationale 3 attribué)

NOMBRE D'ÉQUIPES RETENUES PAR NIVEAU

- » Nationale 1 : 10 équipes
- » Nationale 2 : 10 équipes
- » Nationale 3 : nombre d'équipes à définir en fonction des résultats des CDF par équipes 2019 et des résultats de la compétition S1 2020.
- » Attention, un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau et un maximum de deux équipes sur les 3 niveaux (N1, N2 et N3).

MODE DE QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Ce système est basé sur des montées et descentes en N1, N2 et N3 ainsi qu'une qualification à l'issue de chaque compétition S1.
- » A l'issue des CDF par équipe 2019, une première liste sera établie pour ceux de 2021.

Nationale 1 :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place à l'issue des CDF par équipes N1 en 2019 sont maintenues en N1.
- Les 3 premières équipes à l'issue des finales des CDF par équipes N2 en 2019 accèdent à la N1.
- Si l'un des 3 clubs concernés est déjà représenté en N1, il reste en N2. Il sera remplacé par l'une des équipes suivantes.

- La N1 est composée de 10 équipes au maximum, sans remplaçant. Dans le cas du forfait d'une équipe, elle n'est pas remplacée.

Nationale 2 :

- Les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place à l'issue des CDF par équipes N1 2019 sont rétrogradées en N2.
- Les équipes classées de la 4^{ème} à la 7^{ème} place à l'issue des CDF par équipes N2 sont maintenues en N2.
- Les 3 premières équipes à l'issue des finales des CDF par équipes N3 en 2019 accèdent à la N2.
- Si l'un des 3 clubs concernés est déjà représenté en N2, il reste en N3. Il sera remplacé par l'une des équipes suivantes.



- La N2 est composée de 10 équipes au maximum, sans remplaçant. Dans le cas du forfait d'une équipe, elle n'est pas remplacée.
- Un club rétrogradé de la N1 à la N2 qui possède déjà une équipe en N2, est reversé en N3 de manière à conserver une équipe en N2 et une équipe en N3.

Nationale 3 :

- Les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place à l'issue des CDF par équipes N2 sont rétrogradées en N3.
- Les équipes suivantes seront sélectionnées selon les modalités suivantes :
 - Lors de la S1 de chaque région (ou regroupement de régions), les 3 meilleurs L2 sont additionnés pour chaque club. La meilleure équipe féminine, et la meilleure équipe masculine de ce classement sont qualifiées pour les CDF par équipes en N3 (une par région ou regroupement de régions, par sexe).
- Les équipes classées à la 2^{ème} place dans chaque région sont réservistes.

- Si le 1^{er} club de ce classement n'a pas le droit d'accéder à la N3 (club déjà classé entre la 8^{ème} et 10^{ème} place à l'issue des CDF par équipes N2 ou club déjà représenté en N1 et N2), la place est attribuée à l'équipe classée 2^{ème}, et ainsi de suite.
- Les L2 classés 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} seront comptabilisés pour les clubs qui ont déjà des équipes qualifiées (en N1 ou N2).

» En cas d'ex aequo pour les montées et rétrogradations en N1, N2 et N3, les équipes seront départagées de la façon suivante.

1. Meilleur total E lors de la finale (montée) ou lors des qualifications (rétrogradations) des CDF par équipes 2019 ou S1 2020.
2. Meilleur total D lors de la finale (montée) ou lors des qualifications (rétrogradations) des CDF par équipes 2019 ou S1 2020.
3. Meilleur total TOF lors de la finale (montée) ou lors des qualifications (rétrogradations) des CDF par équipes 2019 ou S1 2020.

4. Meilleur total de HD lors de la finale (montée) ou lors des qualifications (rétrogradations) des CDF par équipes 2019 ou S1 2020.

» Un club dont l'une des 2 équipes qualifiées pour les CDF par équipes est déclarée forfait, doit obligatoirement participer dans le niveau le plus élevé pour lequel il a obtenu une qualification.

» Un club qui a déclaré forfait en 2019 devra se présenter lors de la S1 de la saison suivante pour espérer une qualification en N3.

» A l'issue de la compétition, les titres de champions de France Nationale 1, Nationale 2 et Nationale 3 sont décernés aux équipes classées premières. Les équipes classées deuxièmes et troisièmes montent sur le podium. En cas d'ex aequo, il n'y a pas de départage.



PROGRAMME

- » Un club ayant plusieurs équipes sélectionnées doit concourir dans le niveau le plus élevé si l'une de ses équipes est forfait.
- » Le CDF se compose d'une épreuve qualificative et d'une épreuve finale.

ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont réparties en groupes selon le classement.
- » L'ordre de passage des gymnastes est déterminé selon la règle 4.3.1.1.1. FIG (« règlement technique 2013 », Section 4, page 8).
- » L'épreuve qualificative se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs.
- » L'exercice L2 n'est pas soumis à des minima ou maxima de difficulté.
- » Les 3 meilleures notes sur 4 du passage sont additionnées pour donner le score du club (équipe masculine et / ou équipe féminine).

ÉPREUVE FINALE

- » Les 5 premiers clubs de chaque niveau sont qualifiés pour la finale.
- » Les 5 équipes finalistes sont partagées en deux séries de 10 gymnastes (2 gymnastes par équipe et par série).
- » L'ordre de passage est déterminé selon le code de pointage FIG (« règlement technique », section 4 – règles spéciales gymnastique au trampoline).
- » L'épreuve finale se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs finalistes, après remise à zéro des scores à l'issue de l'épreuve qualificative.
- » Les 3 meilleures notes sur 4, par équipe, sont additionnées pour donner le score final du club.

POUR LES QUALIFICATIONS, LE CLASSEMENT EST ÉTABLI COMME SUIT :

- » L'équipe avec la somme totale la plus élevée des trois notes de l'exercice L2, puis le code FIG (Art. 4.3.1.2).
- » Pour tous les cas d'ex æquo, la règle FFGym s'applique (cf. réglementation générale - page 68).

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si un(e) gymnaste est absent(e) le jour du CDF par équipes, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale, des notes sont accordées à l'équipe première du club (validation par le RTF concerné, l' élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » L'association doit en faire la demande écrite 30 jours avant la compétition à la FFGym : derogation@ffgym.fr.
- » Ces notes sont celles du CDF par équipes précédent, pour l'épreuve qualificative et pour la finale.



GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

» **En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :**

- a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
- b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).

» Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.

» Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale 1 sera publiée. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT

» En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

** L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.*

QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2021

» Se référer à la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.



HANDI-TRAMP

LA COMPÉTITION

- » La compétition Handi-Tramp est une compétition individuelle ouverte aux gymnastes porteurs d'un handicap.
- » Cette compétition se déroule simultanément aux compétitions de la filière Fédérale en Trampoline.
- » Pour le Trophée fédéral, les gymnastes porteurs d'un handicap concourent individuellement **et** peuvent être également intégrés à une équipe de leur club (avec application du règlement adapté Handi-Tramp).

QUALIFICATION ET ENGAGEMENT

- » Tous les gymnastes ayant participé aux compétitions qualificatives de niveau inter-départemental, régional **ou** regroupement sont qualifiés pour le Trophée fédéral
- Handi-Tramp (voir pages 21 et 22). Comme le précise la réglementation, ces gymnastes devront être engagés informatiquement par leur club pour participer à cette
- compétition, dans le respect des modalités et du délai de forclusion précisés dans le dossier technique de la compétition.

LES CATÉGORIES

Handi-Tramp 9-12 ans		Handi-Tramp 12 ans et plus	
Difficulté maximum : 2,8 pts		Difficulté maximum : 6,0 pts (les rotations transversales de 720° ne sont pas autorisées)	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin

- » Les gymnastes âgés de 12 ans ont la possibilité de s'engager au choix dans l'une **ou** l'autre des catégories.
- » Un classement individuel spécifique au Trophée Fédéral Handi-Tramp sera proposé sur la base des catégories d'âge et en correspondance avec les catégories du Trophée Fédéral Trampoline ouvert aux handi :
- Un classement féminin 9-12 ans ;
- Un classement masculin 9-12 ans ;
- Un classement féminin 12 ans et plus ;
- Un classement masculin 12 ans et plus.



LE JUGEMENT

- » La compétition Handi-Tramp est intégrée aux compétitions sélectives de la filière Fédérale et au Trophée fédéral.
- » Le jugement de la compétition est réalisé par le jury de la compétition d'après le règlement FFGym et avec les adaptations Handi-Tramp FFGym (se référer à la lettre FFGym TR-TU de l'année en cours).
- » Il est demandé 1 juge de niveau 1 par club et par catégorie. Un tirage au sort est réalisé au moins 7 jours avant la compétition. Les jurys sont mis en ligne avant la compétition. La présence à la réunion de juges est obligatoire pour les juges désignés par le tirage au sort y compris les juges désignés comme remplaçants.
- » La tenue des juges doit être conforme au règlement fédéral. Les juges non prévus dans les jurys ne sont pas obligés d'être présents le jour de la compétition.
- » Pour faciliter le développement du Handi-Tramp, les clubs peuvent dans leurs 2 premières saisons de pratique, obtenir une dérogation, s'ils en font la demande. Cette demande doit être faite avant le tirage au sort des juges auprès du responsable de la compétition.

PROGRAMME TECHNIQUE ET AMÉNAGEMENTS

- » Rappel : Pour les gymnastes concourant dans une équipe, les tenues des gymnastes doivent être identiques. Pour les équipes mixtes, la couleur dominante doit être similaire (règlement fédéral).
- » Pour chaque compétition, il suffit de fournir à l'accueil des clubs les documents suivants agrafés pour chaque athlète :
 - CARTE DE COMPÉTITION spécifique Handi-Tramp
 - + LISTE DES AMÉNAGEMENTS (2 pages)

PROGRAMME HANDI-TRAMP 2020-2021

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SAUT GROUPÉ	Prise d'au moins un genou	Pénalité maxi 0,2 pour le groupé			
SAUT ÉCART	Croix de St André	0,2			
	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,2			
SAUT CARPÉ	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,1			
½ VRILLE	Si arrivée 1 pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
VRILLE	Possible par deux demi et pose de pied intermédiaire	0,2	0,2		
ASSIS DEBOUT	Arrivée jambes fléchies ou décalées	0,2			
	Le compétiteur reste assis et ne remonte pas	0,5		Autorisation de poursuivre	
ASSIS ½ VRILLE DEBOUT	Si la ½ vrille n'est pas complète	Pas de pénalité	0,1		
	Arrivée un pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
	Assis debout ½ tour debout	0,2	0,1		
½ ASSIS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1		
	½ debout assis debout	0,2	0,1		
½ ASSIS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,2		
VENTRE DEBOUT	4 pattes ventre 4 pattes debout	0,2	0,2	2 éléments	
	4 pattes ventre debout	0,1	0,2	2 éléments	
	Ventre debout départ accroupi	0,1	0,2	2 éléments	
	Retour accroupi	0,1	0,1	1 élément	
	Retour un pied avec enchaînement ou fin	Pas de pénalité	0,1	Autorisé si enchaînement	
½ VENTRE DEBOUT	Demi debout + ventre debout	0,2	0,3	2 éléments	
	Demi 4 pattes ventre debout	0,1	0,3	2 éléments	
	Si diagonale	Pas de pénalité			
DOS DEBOUT	Pas de maintien de jambes au contact	Pénalité habituelle			
	Assis dos debout	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos dos debout ou aide des mains	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos assis debout	0,2	0,2	2 éléments	
DOS ½ DEBOUT	Si demi vrille non terminée mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
½ DOS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
	Demi debout dos debout	0,2	0,3	2 éléments	
½ DOS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,4	2 éléments	

ÉLÉMENTS JOKER : ÉLÉMENT SÉPARÉ

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SALTO AVANT GROUPE	4 pattes rentré tête debout	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	4 pattes rentré tête debout + pose de mains	0,2	0,3		
	4 pattes rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout fléchi rentré tête debout	0,1	0,3		
	Debout fléchi rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout rentré tête debout	0,1	0,3		
	Arrivée assis directe par le rentré tête	0,2	0,4		
	Arrivée debout talons déséquilibre arrière	0,1	0,4		
SALTO ARRIÈRE GROUPE	Pull-over par le groupé (bombe)	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	Avec pose de mains	0,2	0,3		
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	Sans pose de mains	0,1	0,3		
	Arrière arrivé 4 pattes (seul)	0,3	0,3		
	Arrière groupé diagonale	Pas de pénalité	0,4		
<i>Si parade ou aménagements ou aide, la pénalité du règlement se cumule avec celle du tableau</i>	CAT TWIST		0,2	A présenter séparément	
	ROLLER		0,2		
	DOS ½ VENTRE DEBOUT		0,2		
	ASSIS ½ VENTRE DEBOUT		0,2		
	VENTRE ½ DOS DEBOUT		0,2		
	VENTRE DOS DEBOUT		0,3		
	VENTRE ½ VENTRE DEBOUT		0,4		
	DOS ½ DOS DEBOUT		0,4		
	CORSCREW		0,5		



PÉNALITÉS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES ET AMÉNAGEMENTS AUTORISÉS

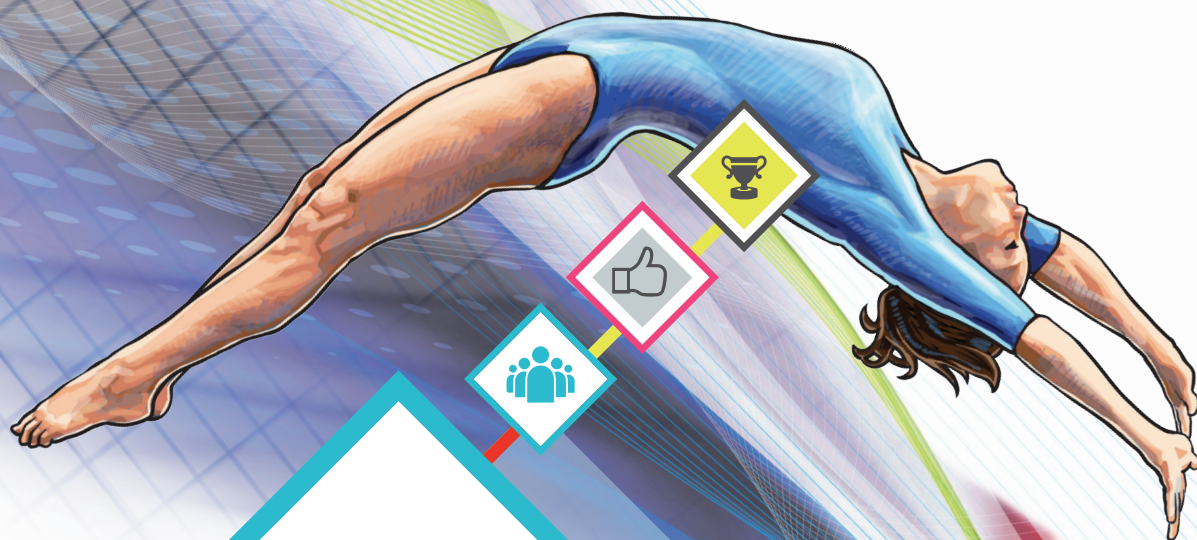
1. Les chandelles intermédiaires sont autorisées pour un total de trois au maximum.
2. Au-delà de trois chandelles, la pénalité est d'un point par chandelle supplémentaire.
3. Un élément difficile présent dans la liste spécifique peut être présenté et noté sur un point, séparément de l'exercice (Joker), il peut remplacer un autre élément. Dans ce cas les neuf autres éléments composent l'exercice auquel sont ajoutés les points obtenus par le joker.
4. L'entraîneur peut être autorisé à parler à haute voix au compétiteur sans pénalité.
5. Le « lancer retiré » de tapis est autorisé si nécessaire, même au milieu de l'exercice mais pénalisé de 0,2. Ce jet de tapis n'est pas compté comme une interruption d'exercice.
6. Le temps de départ peut être augmenté si nécessaire de 30 secondes de plus par pénalité, mais les pénalités restent les mêmes (0,1 pour 1'30 / 0,2 pour 2' / 0,3 pour 2'30).
7. Tous les éléments de base trampoline sont remplaçables par des éléments d'adaptation ou d'aménagements figurant dans une grille correspondante, moyennant un système de pénalités en exécution. (Voir éléments d'aménagement).
8. La valeur en difficulté d'un élément aménagé figure dans le tableau des éléments autorisés, il ne représente qu'une seule touche, ou le même nombre de touches que l'élément de base qu'il remplace.
9. L'aide à la réalisation d'un salto est autorisée si l'exercice est présenté séparément dans le cadre du « Joker » pénalité de 0,3 en exécution.
10. La parade sur le trampoline sans aide à la réalisation est autorisée dans le cadre du « Joker » pénalité 0,2 pour la touche.
11. La parade sur le trampoline par sécurité peut être autorisée pour la durée de tout le mouvement si le pareur est du côté opposé au jury et qu'il ne touche pas le compétiteur : pénalité de 0,3 retirés lors de la pénalité de stabilité finale.
12. Dans le cas d'un arrêt total d'exercice par chute, ou coupure de toile suivi d'une reprise de la suite de l'exercice, l'arrêt n'est pas considéré comme une interruption mais la pénalité est de 1 point.
13. L'arrêt final n'est pas pénalisé s'il est effectué sur un pied.
14. Au cours d'un enchaînement, une liaison entre deux figures qui se fait seulement sur un pied ne donne pas d'arrêt d'exercice mais une pénalité de 0,3 en exécution.
15. Un oubli d'un élément est pénalisé d'un point mais il n'y a pas d'interruption d'exercice. (Réservé handicap mental).
16. Erreur de départ ou oubli dans les 3 premières touches. Autorisation de recommencer mais pénalité de 0,3.
17. Un seul élément peut être répété une seule fois, sans avoir de pénalité.
18. La pénalité finale sur les 3 secondes d'arrêt n'est pas appliquée, si intention visible d'arrêt puis déséquilibre du ou handicap. (Réservé pour handicap physique jambes).
19. Dans le cas d'une orthèse ou prothèse, le port du sokol est aménageable en pantalon blanc.
20. En filière HANDI TRAMP, pour les filles de 15 ans et plus, le port du short collant est autorisé par-dessus le justaucorps.
21. Dans le cas d'un problème mental, l'entraîneur peut solliciter du JA l'autorisation de passer en dernier dans l'échauffement et en premier dans la compétition, de manière à ce que l'enchaînement soit conservé en mémoire. Pénalité : 0,1.
22. Dans le cas d'un handicap avéré sur l'incapacité de tendre les pointes la pénalité du pied n'est pas appliquée.

TABLEAU SYNOPTIQUE TRAMPOLINE INDIVIDUEL

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +	Contenus de sélection	Difficulté du Libre	Total Sélect.	Épreuves sélectives	Finale	Certificat médical
	ÉLITE	ÉLITE											Senior	L1 + L2	Définis dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours		S1 régions <u>ou</u> regroupement S2 inter-régions S3 inter-régions	8 finalistes aux Masters et au Chpt de France	Certificat médical élite obligatoire (cf. page 67)
													17-21 ans	L1 + L2					Certificat d'absence de contre indication obligatoire (cf. page 67)
												15-16 ans		L1 + L2					
												13-14 ans		L1 + L2					
												11-12 ans		L1 + L2					
	PERFORMANCE	NATIONALE											17 ans et +	L1 + L2	Définis dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours		S1 régions <u>ou</u> regroupement S2 inter-régions S3 inter-régions	8 finalistes au Chpt de France	Certificat d'absence de contre indication obligatoire (cf. page 67)
													15-16 ans	L1 + L2					
													13-14 ans	L1 + L2					
													11-12 ans	L1 + L2					
													9-10 ans	L1 + L2					
	FÉDÉRAL	FÉDÉRALE											17 ans et +	2 L1	Définis dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours	Participation aux compétitions sélectives	Compétitions de niveau département / inter-département <u>ou</u> région / région <u>ou</u> regroupement	8 finalistes au Trophée Fédéral	Certificat médical d'absence de contre indication ou questionnaire de santé (cf. page 67)
													15-16 ans	2 L1					
													13-14 ans	2 L1					
													11-12 ans	2 L1					
													9-10 ans	2 L1					
													7-8 ans	2 L1					
															Non	Non	Non		

TABLEAU SYNOPTIQUE TRAMPOLINE SYNCHRONISÉ

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +	Contenus de sélection	Difficulté du Libre	Total Sélect.	Épreuves sélectives	Finale	Certificat médical
	ÉLITE	ÉLITE SYNCHRONISÉE									17 ans et +	L2	Définis dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours		S1 régions ou regroupement S2 inter-régions S3 inter-régions	8 finalistes au CF	Certificat médical élite obligatoire (cf. page 67)
							14 -16 ans				L2	Certificat d'absence de contre-indication obligatoire (cf. page 67)					
					11-13 ans (Mixte)												L2
	PERFORMANCE	NATIONALE SYNCHRONISÉE							15 ans et + (Mixte)			L2			S1 régions ou regroupement S2 inter-régions S3 inter-régions	8 finalistes au CF	Certificat d'absence de contre-indication obligatoire (cf. page 67)
					11- 14 ans (Mixte)							L2					
			9-11 ans (Mixte)														



3.

Organisation Compétitive TUMBLING

p46	GÉNÉRALITÉS
p49	FÉDÉRAL
p53	PERFORMANCE
p56	ÉLITE
p59	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
p63	TABLEAU SYNOPTIQUE

LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES - GÉNÉRALITÉS

JUGEMENT

» Pour chaque compétition, quel que soit le nombre de compétiteurs engagés, les clubs doivent engager 1 juge minimum, 2 juges maximum.

» Les compétiteurs juges ne sont pas acceptés.

» **Un juge ne peut juger que pour un seul club lors d'une compétition**

» **Niveau des juges en fonction des filières et des compétitions :**

	N1	N2	N3	N4	N5
Région ou regroupement	X	X	X	X	X
Trophée Fédéral (Festigym)		X	X	X	X
Sélectives inter-régionales - Filière Nationale		X	X	X	X
Sélectives inter-régionales - Filière Élite			X	X	X
Championnat de France Individuel - Filière Nationale			X	X	X
Championnat de France Individuel - Filière Élite				X	X
Championnat de France par équipe			X	X	X

- Pour le Championnat de France, le club ayant un seul compétiteur peut demander une dérogation pour ne pas présenter de juge. Cette demande de dérogation doit être envoyée au plus tard à la date de forclusion des engagements au responsable national des juges.

- Pour le championnat de France, les clubs ayant 2 compétiteurs sont susceptibles de pouvoir prétendre à une dérogation de juge. Celle-ci ne pourra être étudiée qu'à l'issue des engagements, si le nombre de juges clubs engagés est estimé suffisant par le Responsable National des Juges.

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» Pour participer au Championnat de France de la filière Nationale catégorie 10-12 ans et de la filière Élite, il est nécessaire d'avoir satisfait au moins une fois aux minima de sélection lors de l'une des compétitions sélectives :

- Masters (cf. lettre FFGym TR-TU de la saison en cours section Haut Niveau)

- sélective 1 inter-régions
- sélective 2 inter-régions
- sélective 3 inter-régions

» Pour participer au Championnat de France de la filière Nationale (sauf la catégorie 10-12 ans), il est nécessaire d'avoir satisfait au moins une fois aux minima de sélection lors de l'une des compétitions sélectives :

- sélective 1 inter-régions
- sélective 2 inter-régions
- sélective 3 inter-régions

» Ces sélectives inter-régionales sont référencées pour chacun des territoires, se référer à la présentation des circuits compétitifs.

» Lorsqu'une sélective inter-régionale pour le championnat de France a lieu le même week-end qu'une autre compétition organisée par la FFGym, les clubs concernés par les deux compétitions peuvent

demander une dérogation afin de participer à une autre sélective.

» Les championnats territoriaux et les sélectives inter-régionales sont composés uniquement d'épreuves qualificatives, l'organisation des finales est sous la responsabilité des régions.

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

» Catégories Élite et Nationale : les 8 meilleurs lors des qualifications sont sélectionnés pour les finales.

CHANGEMENTS DE FILIÈRE ET DE CATÉGORIE

» En cours d'année, un compétiteur peut changer de filière et de catégorie d'une compétition à l'autre. Si à l'issue des épreuves sélectives, il est

qualifié dans deux catégories, obligation lui est faite de participer dans la catégorie la plus élevée.

CONDITIONS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

» Pour toutes les filières de compétition, seules les séries de qualifications sont prises en compte pour l'accession au championnat de France.

» Tous les compétiteurs ayant réalisé les minima sont sélectionnés au championnat de France.

» Pour la filière Élite, les clubs peuvent faire une demande de dérogation

motivée auprès de la fédération. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le Championnat de France.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

» Pour les filières Nationale et Élite, le total d'exécution est l'addition des trois notes médianes.

» Pour la filière Fédérale, le total d'exécution est la moyenne des trois notes médianes multipliée par 2.

» Les épreuves qualificatives sont composées de 2 séries de 5 ou 8 éléments selon les catégories.

» **La finale est composée d'une ou deux séries libres de 8 éléments.**

» À l'exception de rondade, flic-flac et tempo, aucun élément ne peut être répété dans un exercice ou d'un exercice à l'autre, sauf s'il est précédé d'un élément différent. Dans le cas d'une répétition, la valeur de difficulté de l'élément n'est pas comptabilisée.

» **Toutes les séries de 5 et 8 éléments doivent se terminer par un salto (ou un saut extension dans le cas de la filière Fédérale).** Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 3,0 point sur le total par le juge arbitre en filière Elite et Nationale (cf. 17.4 du code FIG) ou une pénalité de 2,00 points sur le total par le juge arbitre en filière Fédérale.

POUR LE RÉSULTAT FINAL

» Seuls les scores obtenus sur la ou les séries finales sont pris en compte (remise des scores à zéro après les épreuves qualificatives).

» Composition du Jury d'appel sur les compétitions nationales :

- Le Directeur du Haut-Niveau ou son représentant ;
- Le responsable technique fédéral ;
- Le responsable des juges ;
- Le juge arbitre ;
- Le juge n°6 (juge à la difficulté).

» Le Directeur du Haut-Niveau ou son représentant, le responsable technique fédéral et le responsable des juges se réservent le droit de faire changer un exercice ou interdire la participation à un gymnaste, si la sécurité de celui-ci est mise en cause.

» Les conditions matérielles lors des épreuves sélectives ne peuvent influencer sur le respect des exigences de compétition.

VALEUR EN DIFFICULTÉ DES ÉLÉMENTS

» Pour les catégories Nationale 17 ans et +, Élite 15-16 ans et Élite Senior, la valeur des éléments est celle du code FIG en vigueur. La table de difficulté est disponible dans le code FIG en vigueur sur le site internet de la FIG.

» Pour toutes les catégories de la Filière Fédérale, les catégories Nationale 10-12 ans, Nationale 13-14 ans, Nationale 15-16 ans, Élite 13-14 ans et la catégorie Equipe Nationale 2 la valeur des éléments est bonifiée de la manière suivante :

- La valeur du tempo est rehaussée à 0,5 pt.
- La valeur des salti simples à partir de 180° de rotation longitudinale est bonifiée de 0,5 pt.
- La valeur des doubles rotations transversales avec ou sans vrille est bonifiée de 1 pt.

Exemples :

Élément	Valeur FIG	Valeur FFGym Bonifiée
1	0,7	1,2
.1	0,8	1,3
2	0,9	1,4
3	1,1	1,6
4	1,3	1,8
--o	2,0	3,0
2-o	2,4	3,4

» Catégories féminines : Le 2^e élément, 3^e élément, etc., d'une valeur supérieure ou égale à 2,0 pts de difficulté réalisé dans une même série sera bonifié d'1 point à la difficulté.

» Exemples : (f --/ ^^^f --< Bonus 1 pt
(--/ ^ f --/ ^ f --< Bonus 2 pts

» Catégories masculines (sauf la catégorie Elite senior) : Chaque série comptant au minimum 2 éléments d'une valeur supérieure ou égale à 2,0 pts de difficulté recevra 1 bonus de 1 pt.

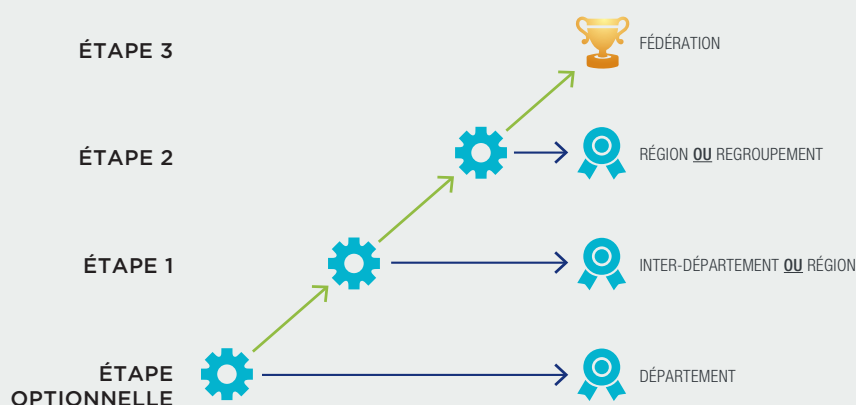
» Exemples : (f --/ ^^^f --< Bonus 1 pt
(--/ ^ f --/ ^ f --< Bonus 1 pt



FÉDÉRAL



CIRCUIT COMPÉTITIF



- » Chaque région ou regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral.
- » Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région ou regroupement.

GÉNÉRALITÉS

- » Le niveau Fédéral est destiné aux débutants et initiés.
- » Ces compétitions sont exclusivement par équipe. Elles sont sélectives pour le Trophée Fédéral (Festigym).
- » Les régions sont libres de prévoir un classement individuel pour les compétitions se déroulant sur leur territoire.

LES CATÉGORIES

- » 2 classements par équipe sont réalisés :
 - Le Challenge 9-14 ans
 - Le Challenge Toutes Catégories
- » Une équipe est composée de trois à cinq gymnastes licenciés dans un même club. Les équipes peuvent être mixtes.
- » Les trois meilleurs scores de l'équipe pour chacun des exercices

de compétition sont additionnés pour donner le score de l'équipe.

- » Total équipe = 3 meilleurs L1 + 3 meilleurs L2 + 3 meilleurs éléments acrobatiques
- » L'équipe obtenant le score le plus élevé remporte la compétition.
- » Les clubs peuvent engager plusieurs équipes dans chaque catégorie.

LA SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Les équipes ayant participé au championnat interdépartemental, régional et/ou regroupement sont sélectionnées pour le Trophée Fédéral. Les clubs peuvent modifier la constitution de leurs équipes pour le Trophée Fédéral.
- » Les gymnastes sélectionnés au championnat de France individuel en Filière Nationale ou Élite ne peuvent pas participer au Trophée Fédéral.
- » Au cours d'une même saison, un gymnaste n'est pas autorisé à participer au Trophée Fédéral et au Championnat de France par équipe.



LE PROGRAMME DE COMPÉTITION

- » Le programme de compétition consiste en la réalisation de 2 exercices libres de 5 éléments enchaînés et d'un élément acrobatique. Cet élément peut être présenté seul ou au terme d'une série de 3 éléments maximum. L'élément et sa réception sont évalués sur 2 points à l'exécution. Les gymnastes entament la compétition par la présentation de cet élément acrobatique.
- » Les gymnastes peuvent répéter les mêmes éléments à l'intérieur d'une série ou d'une série à l'autre mais les deux exercices ne peuvent pas être strictement identiques. La présentation de deux séries identiques entraîne la pénalisation de 1,0 point par le juge arbitre sur le total de la série (exigence manquante).
- » Si le 5^{ème} élément n'est pas un salto, il doit être un saut extension qui est évalué dans sa tenue et son amplitude. En cas de chute survenue avant la fin du troisième élément, un second essai est accordé. Le compétiteur est pénalisé 2,00 points par le juge arbitre sur le total de la série.
- » Au second essai, en cas de chute survenue avant la fin du troisième élément, les éléments réalisés sont pris en compte à l'exécution et à la difficulté.
- » Les gymnastes de ces catégories présentent ensuite leurs 2 séries libres de 5 éléments.
- » Le Juge Arbitre de la compétition se réserve le droit de faire changer un exercice ou interdire la participation à un gymnaste, si la sécurité de celui-ci est mise en cause.
- » Le classement est à l'initiative du territoire. Il peut être masculin/féminin ou mixte. Il est établi un classement individuel et un classement par équipe.



NOTATION

- » La décision d'un jury à trois ou cinq notes d'exécution est prise à l'issue des engagements pour la compétition.
- » **Pour un jury à trois notes d'exécution**, la notation de chaque exercice se fait de la manière suivante :
Note de l'exercice = moyenne des 3 notes d'exécution x 2 + difficulté - pénalités.
- » **Pour un jury à cinq notes d'exécution**, la notation de chaque exercice se fait de la manière suivante :
Note de l'exercice : moyenne des 3 notes médianes d'exécution x 2 + difficulté - pénalités.
- » La difficulté maximum autorisée par élément est de 1.8 point.
- » **Note d'exécution** : la note de base est de 10 points (1 point par élément réalisé + 5 points). Les pénalités d'exécution de chaque figure (tenue du corps, axe, rythme, amplitude) sont déduites jusqu'à 0.5 pt par élément.
- » **Note de difficulté** : c'est la somme des valeurs de chaque élément pour chaque exercice, les éléments prennent les valeurs suivantes :

NOM	SYMBOLES	VALEUR
Roue	R	0.1
Rondade	(	0.1
Flic Flac	f	0.3
Saut de main 1 pied ou 2 pieds	S	0.3
Flip avant	. f	0.3
Tempo	^	0.5
Salto arrière groupé	- o	0.5
Salto arrière carpé	- <	0.6
Salto arrière tendu	- /	0.6
Salto avant groupé	. - o	0.6
Salto avant carpé	. - <	0.7
Salto avant tendu	. - /	0.7
Barani	. 1	1.3
Salto arrière tendu ½ vrille	1	1.2
Vrille arrière	2	1.4
Vrille et demi arrière	3	1.6
Double vrille arrière	4	1.8

- » **Note finale** = note libre 1 + note libre 2 + élément acrobatique - pénalités du juge arbitre.
- » **Note acrobatique** = moyenne des 3 médianes à l'exécution x 2 + valeur en difficulté de l'élément - pénalités du juge arbitre.



TENUES

- » Chaussons et/ou chaussettes blanches ou pieds nus.
- » Justaucorps pour les filles (t-shirt uni près du corps et/ou cycliste uni tolérés).
- » Short et Léotard (t-shirt uni près du corps toléré) pour les garçons.
- » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter une tenue identique. Dans le cas des équipes mixtes, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.

JUGES

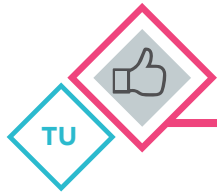
- » Tous les clubs qui engagent une équipe sont susceptibles de fournir un juge pour la durée de la compétition de la catégorie dans laquelle le club est engagé. Ce juge doit être de **niveau 2** minimum. À l'issue des engagements des équipes pour le Trophée Fédéral, un tirage au sort du jury pour chacune des catégories est réalisé. La composition du jury sera diffusée sur le mini-site du Festigym National.
- » Les clubs tirés au sort doivent confirmer la présence de leur juge au plus tard 10 jours avant le début de la compétition à l'adresse suivante : marion.limbach-tarin@ffgym.fr

MATÉRIEL

- » Le matériel sur lequel se déroule le Trophée Fédéral est composé de :
 - piste gonflable de 15 mètres,
 - course d'élan à hauteur de piste de 6m de long minimum,
 - aire de réception de 3m x 6m à hauteur de piste.
- » Les paramètres de la piste gonflable ne peuvent être modifiés en cours de compétition, sauf pour des raisons de sécurité et sur décision du juge arbitre.
- » Les épreuves sélectives quant à elles peuvent se dérouler sur tout type de support (trampoline linéaire ou fast-track, piste de tumbling, piste d'acrobatie, etc.).

ENGAGEMENT AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Les clubs doivent engager leurs équipes en précisant la composition nominative de celles-ci selon les modalités précisées dans le dossier technique de la compétition.
- » Les équipes peuvent être modifiées sans justificatif jusqu'à 5 jours avant le début de compétition de la première catégorie. Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales sont autorisées. Elles devront être accompagnées d'un certificat médical.



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 2



FÉDÉRATION

ÉTAPE 1



3 ÉPREUVES SÉLECTIVES
- INTER-RÉGION



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.



CATÉGORIE NATIONALE 10-12 ANS

» La compétition est composée de 4 épreuves réparties en deux blocs :

- Bloc 1 : épreuve imposée + épreuve libre
- Bloc 2 : épreuve chrono + épreuve acrobatique

» Pour l'épreuve libre et l'épreuve acrobatique, application des bonus FFGym (page 48).

ÉPREUVE 1 : IMPOSÉ

» **L'épreuve est constituée d'une série imposée de 5 éléments, évaluée uniquement à l'exécution.**

» Les gymnastes doivent choisir l'un des deux imposés suivants :

- Imposé A : Note de départ 10 :
- Rondade, flip, tempo, flip, salto arrière carpé.
- Imposé B : Note de départ 9 :
- Rondade flip flip flip salto arrière carpé.

» Total de la série = addition des trois notes médianes d'exécution.

» Toute modification de la composition de ces imposés sera pénalisée d'un point par juge à l'exécution pour chacun des éléments modifiés.

ÉPREUVE 2 : LIBRE

» L'épreuve est constituée d'une série libre de 8 éléments.

ÉPREUVE 3 : ACROBATIE

» L'épreuve est constituée de 3 passages de trois éléments. Le troisième élément est évalué à la difficulté avec application des pénalités de réception.

» Les deux meilleurs passages sont additionnés pour déterminer le score de l'épreuve.

» Les acrobaties prises en compte dans ce score doivent impérativement être différentes.

» Si le compétiteur réalise plusieurs fois le même élément, la meilleure note obtenue sur cet élément sera retenue pour le calcul du score de l'épreuve.

» Calcul de la note du passage = valeur de difficulté de l'élément - pénalités de réception.
Ex : réalisation de l'enchaînement rondade flip vrille avec trois pas à la réception : note = 1.4 - 0.3 = 1.1pt

ÉPREUVE 4 : VITESSE

» L'épreuve est constituée de deux passages chronométrés sur une distance de 16 mètres. Cette distance est matérialisée sur la piste par deux lignes : départ et arrivée. La prise d'élan ne peut se faire avant le début de la piste de tumbling (interdiction de partir sur la piste d'élan).

» Cette distance doit être parcourue le plus rapidement possible par un enchaînement de flip et/ou tempo. Le premier élément est obligatoirement une rondade.

» La pose de main lors de la rondade doit être réalisée avant la ligne de départ. Le non-respect de cette règle entraîne la non-validation du passage.

» La pose des mains à la rondade déclenche le chronomètre. Ce dernier est arrêté lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

» Le meilleur temps (le temps le plus bas) réalisé lors de ces deux passages constitue le score de l'épreuve.

» Dans le cas où le compétiteur ne valide aucun temps lors de ses deux passages, un temps forfaitaire de 10 secondes lui sera attribué.

» Les coefficients suivants seront appliqués :

- moins de 4 tempos : Coef 1,0
- 4 tempos et flips : Coef 0,9
- uniquement des tempos : Coef 0,8

DÉTERMINATION DU SCORE FINAL DES COMPÉTITIONS SELECTIVES

» Score final = score imposé + score libre + score acrobatie - score vitesse
Ex : score final = 26.0 pts + 25.2 pts + 1.3 pt - 7.12 sec = 45.38 pts

CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Programme :

- Qualifications : 2 séries libres (1x5 éléments + 1x8 éléments) + épreuve acrobatique
- Finale : 1 série libre de 8 éléments.
- Le titre de Champion de France est décerné au gymnaste ayant réalisé le meilleur score de la compétition lors de la série finale de 8 éléments.



CATÉGORIE NATIONALE 13-14 ANS

» La compétition est composée de 2 épreuves :

- épreuve libre de 2 passages
 - épreuve acrobatique de 2 passages
- » Pour l'épreuve libre et l'épreuve acrobatique, application des bonus FFGym (voir page 48).

» ÉPREUVE 1 : LIBRES

- » L'épreuve est constituée d'une série libre de 5 éléments et d'une série libre de 8 éléments.

ÉPREUVE 2 : ACROBATIE

- » L'épreuve est constituée de 2 passages de trois éléments. Le troisième élément est évalué à la difficulté avec application des pénalités de réception.

- » Le meilleur passage détermine le score de l'épreuve.

- » Calcul de la note du passage = valeur de difficulté de l'élément - pénalités de réception.
Ex : réalisation de l'enchaînement rondade flip vrille avec trois pas à la réception : note = 1.4 - 0.3 = 1.1 pt

DÉTERMINATION DU SCORE FINAL DES COMPÉTITIONS SELECTIVES

- » Score final = score des libres + score acrobatie

Ex : score final = 52.9 pts + 3.6 pts = 56.5 pts

CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Programme :

- Qualifications: 2 séries libres (1x5 éléments + 1x8 éléments) + épreuve acrobatique
- Finale: 1 série libre de 8 éléments.
- Le titre de Champion de France est décerné au gymnaste ayant réalisé le meilleur score de la compétition lors de la série finale de 8 éléments

CATÉGORIE NATIONALE 15-16 ANS

- » Les épreuves qualificatives sont composées d'une série libre de 5 éléments et d'une série libre de 8 éléments.

- » Ces séries comprennent certaines exigences :

- **Série « libre 1 » comprenant 5 éléments :**

- au minimum 2 salti avec ou sans vrille,

- **Série « libre 2 » comprenant 8 éléments :**

- au minimum 3 salti avec ou sans vrille,

- **Accès à la finale : voir page 43.**

- » L'épreuve « Finale » est composée d'une série libre de 8 éléments.

- » Cette série comprend certaines exigences :

- au minimum 3 salti avec ou sans vrille,

- » **Pénalisation de 3 points par les juges à la difficulté pour chaque exigence spécifique manquante (quelle que soit la série).**

- » Application des bonus FFGym (voir page 48).

CATÉGORIE NATIONALE 17 ANS ET +

- » Pour les féminines, les épreuves qualificatives sont composées d'une série libre de 5 éléments et d'une série libre de 8 éléments.

- » Ces séries comprennent certaines exigences :

- **Série « libre 1 » comprenant 5 éléments :**

- au minimum 2 salti avec ou sans vrille,

- **Série « libre 2 » comprenant 8 éléments :**

- au minimum 3 salti avec ou sans vrille,

- » Pour les masculins, les épreuves qualificatives sont composées de deux séries libres de 8 éléments.

- » Ces séries doivent comprendre :

- Au minimum 3 salti avec ou sans vrille

- » **Accès à la finale : voir page 45.**

- » Les épreuves « Finales » sont composées de deux séries libres de 8 éléments.

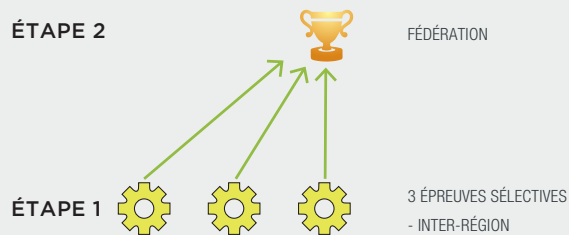
- » Ces séries comprennent certaines exigences :

- au minimum 3 salti avec ou sans vrille,

- » **Pénalisation de 3 points par les juges à la difficulté pour chaque exigence spécifique manquante (quelle que soit la série).**



CIRCUIT COMPÉTITIF



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.



CATÉGORIE ÉLITE 13-14 ANS

- » Les gymnastes ayant 12 ans dans l'année civile peuvent demander une dérogation DTN pour participer dans cette catégorie.
- » La compétition est composée de 3 épreuves réparties en deux blocs :
 - Bloc 1 : épreuves libres
 - Bloc 2 : épreuve chrono + épreuve acrobatique
- » Pour l'épreuve libre et l'épreuve acrobatique, application des bonus FFGym (voir page 48).

ÉPREUVE 1 : LIBRES

- » L'épreuve est constituée de deux séries libres de 8 éléments. Ces séries doivent comporter au moins 3 salti avec ou sans vrille.
- » Pénalisation de 3 points par les juges à la difficulté pour chaque exigence manquante.

ÉPREUVE 2 : ACROBATIE

- » L'épreuve est constituée de 3 passages de trois éléments. Le troisième élément est évalué à la difficulté avec application des pénalités de réception.
- » Les deux meilleurs passages sont additionnés pour déterminer le score de l'épreuve. Les acrobaties prises en compte dans ce score doivent impérativement être différentes.
- » Si le compétiteur réalise plusieurs fois le même élément, la meilleure note obtenue sur cet élément sera retenue pour le calcul du score de l'épreuve.

- » Calcul de la note du passage = valeur de difficulté de l'élément – pénalités de réception.
Ex : réalisation de l'enchaînement rondade flip vrille avec trois pas à la réception : note = 1.4 – 0.3 = 1.1pt

ÉPREUVE 3 : VITESSE

- » L'épreuve est constituée de deux passages chronométrés sur une distance de 20 mètres. Cette distance est matérialisée sur la piste par deux lignes : départ et arrivée.
- » La prise d'élan ne peut pas excéder 8 mètres. Cette distance est matérialisée sur la piste d'élan.
- » Cette distance doit être parcourue le plus rapidement possible par un enchaînement de flip et/ou tempo. Le premier élément est obligatoirement une rondade. La pose de main lors de la rondade doit être réalisée avant la ligne de départ. Le non-respect de cette règle entraîne la non-validation du passage.
- » La pose des mains à la rondade déclenche le chronomètre. Ce dernier est arrêté lors du franchissement de la ligne d'arrivée.
- » Le meilleur temps (le temps le plus bas) réalisé lors de ces deux passages constitue le score de l'épreuve.
- » Dans le cas où le compétiteur ne valide aucun temps lors de ses deux passages, un temps forfaitaire de 10 secondes lui sera attribué.
- » Les coefficients suivants seront appliqués :

- moins de 4 tempos : Coef 1,0
- 4 tempos et flips : Coef 0,9
- uniquement des tempos : Coef 0,8

DÉTERMINATION DU SCORE FINAL DES COMPÉTITIONS SELECTIVES

- » Score final = score libres + score acrobatie – score vitesse

Ex : score final = 26.0 pts + 25.2 pts + 1.3 pt – 7.12 sec = 45.38 pts

CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Programme :
 - Qualifications : 2 séries libres de 8 éléments + épreuve acrobatique
 - Finale : 1 série libre de 8 éléments.
- » **Le titre de Champion de France est décerné au gymnaste ayant réalisé le meilleur score de la compétition lors de la série finale de 8 éléments.**

MASTERS

- » Classement des Masters : application du règlement des sélectives. Le vainqueur des Masters est le gymnaste qui a obtenu le plus gros score sur l'ensemble des épreuves.
- » Classement de l'Open : Si des gymnastes issus de nations étrangères sont engagés, une finale pour les 8 meilleurs gymnastes sera organisée. L'accès en finale sera déterminé à partir du classement obtenu sur le Bloc 1 (évalué code FIG). La finale sera composée d'une série libre de 8 éléments (code CMGA).

CATÉGORIE ÉLITE 15-16 ANS

- » Cette catégorie donne accès aux compétitions internationales juniors. Les gymnastes ayant 14 ans dans l'année civile peuvent demander une dérogation DTN pour participer dans cette catégorie.

- » Les épreuves qualificatives sont composées de 2 séries libres de 8 éléments.
- » **Accès à la finale : voir page 46.**

- » **Les épreuves « Finales » sont composées de deux exercices libres de 8 éléments.** En finale, le compétiteur peut reprendre les séries réalisées en qualification.



CATÉGORIE ÉLITE SENIOR

- » Cette catégorie donne accès aux compétitions internationales seniors. Les gymnastes ayant 16 ans dans l'année civile peuvent demander une dérogation DTN pour participer dans cette catégorie.
 - » Les minima de difficulté et les minima sélectifs sont indiqués dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.
 - » Les épreuves qualificatives sont composées de 2 séries de 8 éléments.
- » Ces séries comprennent certaines exigences :
 - Série « Salto » composée de 8 éléments :
 - Aucun élément ne peut comporter plus de 180° de vrille. En cas de non-respect, la valeur de la difficulté de l'élément n'est pas prise en compte.
 - Série « Vrille » composée de 8 éléments :
 - au minimum 2 éléments avec au moins 360° de vrille,
- le 8^{ème} élément ne sera pas comptabilisé en difficulté s'il ne comporte pas 360° de vrille.
- » **Accès à la finale : voir page 44.**
 - » **Les épreuves « Finales » sont composées de deux exercices libres de 8 éléments.** En finale, le compétiteur peut reprendre les séries réalisées en qualification. **Pénalisation de 3 points par les juges à la difficulté pour chaque exigence spécifique manquante (quelle que soit la série).**

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- » **Chaque élément d'une valeur de difficulté supérieure ou égale à 4.4 pts** ne peut être réalisé qu'après contrôle du Directeur du Haut-niveau ou de son représentant. Ce contrôle doit être effectué dans des conditions matérielles de compétition (piste homologuée FIG et réception de compétition). La demande doit être faite par e-mail auprès du Directeur du Haut-niveau. Le choix du lieu de validation sera défini après réception de la demande officielle. Le non-respect de cette procédure entraîne la disqualification de l'athlète.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

SYSTÈME DE QUALIFICATION DES CLUBS

- » À l'issue du Championnat de France par équipes de la saison 2018-2019, les 3 premiers clubs en Nationale 1 sont qualifiés d'office au Championnat de France par équipe de la saison en cours en Nationale 1 ;
- » Les 7 places restantes en Nationale 1 ainsi que les 10 places en Nationale 2 sont attribuées à partir du classement des clubs masculins et féminins établi à l'issue des deux premières sélectives inter-régionales de chaque territoire.
- » Ce classement est réalisé par addition des 3 meilleurs totaux de qualifications des gymnastes selon les dispositions spécifiques suivantes :
 - Nationale 11-12 : prise en compte du score du bloc 1 (imposé + libre) minoré de 2 points par souci d'équité entre les séries de 5 éléments et 8 éléments,
 - Nationale 13-14 : prise en compte du score des épreuves libres minoré de 3 points par souci d'équité entre les séries de 5 éléments et 8 éléments,
 - Nationale 15-16 : score minoré de 4 points (3 points pour rééquilibrer le 5 éléments, 1 point pour rééquilibrer les bonus),
 - Nationale 17 et + Femmes : score minoré de 3 points par souci d'équité entre les séries de 5 éléments et 8 éléments,
 - Élite 13-14 : prise en compte du score des épreuves libres minoré de 1,5 point pour rééquilibrer les bonus.

» En cas d'égalité, le rang est déterminé selon l'ordre des critères suivants :

- nombre total de gymnastes sélectionnés au Championnat de France (Élite, Nationale),
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Élite,
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Nationale,
- nombre de compétiteurs tumbling (toutes filières confondues) à la date du Championnat de France.

» Cas particulier :

- Les clubs d'Outre-Mer se qualifient à partir de leur propre sélective inter-régionale. Les résultats devront être gérés à partir du logiciel ScoreGym. Un envoi complémentaire des vidéos de la compétition aux membres de la CNS doit être effectué.

» Un club qui a une équipe sélectionnée en Nationale 1 peut présenter une équipe en Nationale 2 si elle est sélectionnée.

» Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau masculin et une seule équipe par niveau féminin.

» **Pour chaque niveau, une liste complémentaire est constituée en accord avec la limite fixée à une équipe par club dans chaque catégorie. Elle est composée de 2 clubs pour la Nationale 1 et de 4 clubs pour la Nationale 2. Seuls les clubs dont les totaux prennent en compte les notes de 2 gymnastes minimum peuvent figurer sur ces listes complémentaires.**

» **En cas de forfait d'une ou de plusieurs équipes dans un niveau, les équipes de la liste complémentaire se verront proposer la possibilité d'intégrer le niveau supérieur. Dans l'éventualité où les clubs figurant sur cette liste ne souhaitent pas accéder au niveau supérieur, ils doivent en faire la demande à marion.limbach-tarin@ffgym.fr avant la date de forclusion des engagements de la compétition.**

» **Si un club a une équipe sélectionnée dans chacun des niveaux du même sexe et qu'il ne souhaite engager qu'une seule équipe, obligation lui est faite de concourir dans le niveau le plus élevé.**

» À l'issue de la compétition, un titre de Champion de France Nationale 1 est décerné respectivement pour les hommes et pour les femmes, et un titre de Champion de France Nationale 2 est décerné respectivement pour les hommes et pour les femmes.

ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE EN CAS DE NOMBRE D'ÉQUIPES INSUFFISANT

» A l'issue des épreuves sélectives pour les championnats de France par équipe, si le nombre d'équipes engagées dans le processus de sélection est supérieur ou égal à 17, la Nationale 1 sera composée de 10 équipes.

» Si le nombre d'équipes est compris entre 13 et 16, la Nationale 1 sera composée de 8 équipes.

» Dans le cas où moins de 13 équipes ont participé aux sélectives, la Nationale 1 sera composée de 10 équipes et la catégorie Nationale 2 ne sera pas organisée.



COMPOSITION DES ÉQUIPES

- » Les clubs engagent 4 gymnastes (3 au minimum), par équipe sélectionnée. Ces gymnastes doivent être âgés de 10 ans minimum en référence à l'année civile en cours.
- » La composition de l'équipe doit être communiquée au moment des engagements. elle peut être modifiée par écrit au secrétariat jusqu'à la veille de la compétition avant 18 heures.

- » Après 18h, cas exceptionnel : en cas de blessure lors de l'entraînement plateau précédant la compétition, le gymnaste blessé peut être remplacé (sur avis médical du médecin de la compétition).
- » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques.
- » Ces gymnastes doivent être licenciés FFGym dans le club pour lequel ils concourent à la date des engagements.

JUGES

- » Les clubs doivent engager un juge pour une équipe qualifiée et peuvent présenter deux juges pour deux équipes qualifiées. Ces juges doivent être de niveau 3 minimum.



PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

- » Cette compétition par équipe comporte une épreuve qualificative et une épreuve finale.
- » Chaque catégorie est composée d'une compétition féminine et d'une compétition masculine.

ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- » **Pour la Nationale 1 :** Chaque gymnaste présente deux séries libres de 8 éléments comprenant chacune 3 salti.
- » **Pour la Nationale 2 :** Chaque gymnaste présente deux séries libres de 5 éléments comprenant chacune 2 salti.
- » L'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe est le même que l'ordre d'inscription sur la feuille d'engagement.
- » Les 3 meilleurs totaux de chacune des séries sont ajoutés pour donner le score total du club.
- » Les **5 meilleures équipes** de chaque niveau sont qualifiées pour l'épreuve finale. En cas d'ex æquo, c'est la somme des 3 plus hauts scores d'exécution de chaque série qui détermine le classement à l'issue des qualifications (règle FIG).
- » Les compétiteurs d'une même équipe passent dans une même poule.

ÉPREUVE FINALE

- » À l'issue de l'épreuve qualificative, un classement est établi dans chaque niveau afin de déterminer les 5 équipes finalistes.
- » Pour la finale, l'ordre de passage des équipes est déterminé comme suit : ordre inverse du classement à l'issue des qualifications. L'ordre de passage au sein d'une équipe reste inchangé par rapport aux qualifications.
- » **Pour la Nationale 1 :** L'épreuve finale se compose d'une série libre de 8 éléments comprenant au moins 3 salti pour chacun des 4 compétiteurs (3 au minimum) par club sélectionné.
- » **Pour la Nationale 2 :** L'épreuve finale se compose d'une série libre de 5 éléments comprenant 2 salti pour chacun des 4 compétiteurs (3 au minimum) par club sélectionné.
- » En Nationale 1 et Nationale 2, en qualifications comme en finale, à l'exception de rondade, flic-flac et tempo, aucun élément ne peut être répété durant l'exercice, sauf s'il est précédé d'un élément différent. Dans le cas d'une répétition, la valeur de difficulté de l'élément n'est pas comptabilisée.
- » Remise à zéro des scores à l'issue des qualifications. En finale, les 3 meilleurs totaux sont additionnés pour donner le score total du club.

BONIFICATIONS

- » Application des bonus FFGym, voir page 48.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si un(e) gymnaste est absent(e) le jour du championnat de France par équipe, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale, des notes seront accordées à l'équipe première du club (validation par le RTF concerné, l'élue et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » Ces notes seront celles du Championnat de France individuel de l'année précédente (total des qualifications pour les épreuves qualificatives et le meilleur total des séries finales pour la finale).
- » L'association doit en faire la demande écrite 15 jours avant la compétition à l'adresse suivante : derogation@ffgym.fr.



GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

» **En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :**

a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention

de la demande de licence pour la saison en cours ;

b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).

» Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.

» Après vérification de ces docu-

ments, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale 1 sera publiée sur le site internet de la fédération. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir. Cette liste est valable pour les championnats de France par équipes de la saison en cours.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT

» En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,

2. et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

** L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.*

TABLEAU SYNOPTIQUE TUMBLING

INDIVIDUEL

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +	Programme	Minima de difficulté	Minima sur le total	Épreuves sélectives	Finalité	Nombre de sélectionnés CDF	Certificat médical
	ÉLITE	FILIÈRE ÉLITE									Senior*	FIG	Définis dans la lettre FFGYM TR-TU de la saison en cours		Sélectives inter-régionales + Masters	CDF individuel	Tous ceux qui ont fait les minima	Certificat médical élite obligatoire (cf. page 67)
								15 -16 ans**		FIG								
							13-14 ans***				FFGym							
	PERFORMANCE	FILIÈRE NATIONALE									17 ans et +	FFGym			Sélectives inter-régionales	CDF individuel	Tous ceux qui ont fait les minima	Certificat d'absence de contre-indication obligatoire (cf. page 67)
								15 -16 ans										
							13-14 ans											
				10-12 ans														

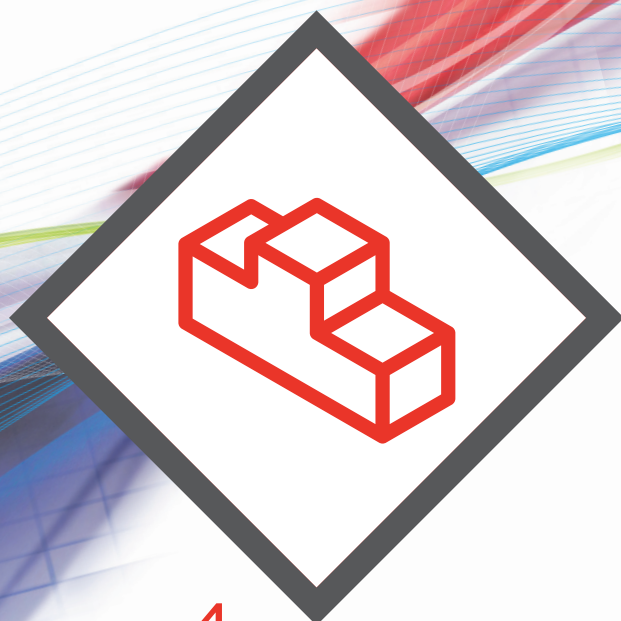
* 16 ans autorisés sur dérogation DTN

** 14 ans autorisés sur dérogation DTN

*** 12 ans autorisés sur dérogation DTN

ÉQUIPE

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +	Programme	Minima de difficulté	Minima sur le total	Épreuves sélectives	Finalité	Nombre de sélectionnés CDF	Certificat médical	
	PERFORMANCE	FILIÈRE NATIONALE		Nationale 1									FFGym	-	-	2 premières sélectives inter-régionales de chaque territoire	CDF par équipe	-	Certificat d'absence de contre-indication obligatoire (cf. page 67)
				Nationale 2															
	FÉDÉRAL	FILIÈRE FÉDÉRALE	Challenge Toutes Catégories									FFGym	-	-	Équipes ayant participé au championnat régional ou regroupement	Trophée Fédéral	-	Certificat médical d'absence de contre-indication ou questionnaire de santé (cf. page 67)	
			Challenge 9-14 ans																



4. Règlementation générale

p66	GÉNÉRALITÉS
p67	MÉDICAL
p68	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p70	GESTION INFORMATIQUE
p71	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p72	GYMNASTES
p73	ENTRAÎNEURS
p74	JUGES
p75	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : sur-vêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

	NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
	OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » La présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence est obligatoire tous les 3 ans. » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié peut remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption. » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
	PERFORMANCE + ÉLITE 11-12 ans individuel et 11-13 ans synchronisé en TR	» Pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
	ÉLITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Elite 11-12 ans individuel et 11-13 ans synchronisé en TR, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS TR-TU AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Compétitions sélectives et championnat de France de la filière Elite individuelle (sauf pour la catégorie 11-12 ans en TR) et synchronisée (sauf pour la catégorie 11-13 ans).



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, les ex æquo sont départagés selon le code FIG.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnstr_tu@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ; forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);

- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 71).

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

- » Dates limites d'organisation des compétitions sélectives (filiales Nationale et Élite) :
 - **TR** : Ordre d'organisation des compétitions :
 - S1 régions **ou** regroupement
 - S2 inter-régions ne peut être organisée après le 21 mars.
 - S3 inter-régions ne peut être organisée après le 18 avril
 - **TU** : Ordre d'organisation des compétitions : sélective fédérale 1 et sélective fédérale 2 ;
- » Date limite d'organisation des compétitions sélectives au Trophée Fédéral TR et TU : le 11 avril.

DOSSIER DE COMPÉTITION

- » Quel que soit le niveau de compétition, il est de la responsabilité des clubs de se procurer le dossier technique et le dossier club des compétitions :
- Pour les compétitions régionales, du regroupement et les sélectives inter-régionales, se renseigner auprès de la structure concernée.
- Pour les compétitions nationales (Masters, CDF TRI et TRS, CDF par équipes), le dossier de compétition est disponible à partir du mini site de la compétition 8 semaines avant l'événement.



GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES OU REGROUPEMENT ET INTER-RÉGIONALES 1, 2 ET 3

- » Le responsable TR/TU de la région d'accueil est chargé de la gestion de ces compétitions (dossier club, dossier technique, élaboration du programme, contrôle des installations, mise à disposition des informations pour tous les territoires concernés...).
- » **Rappel** : pour les sélectives inter-régionales TR-TU-GAc, le responsable technique de la région d'accueil organise la compétition en relation avec le responsable national des compétitions.

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste/ de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge arbitre corrige la note.

ÉCHAUFFEMENT

- L'échauffement s'effectue en salle annexe ou en salle de compétition, selon le planning réalisé par le gestionnaire de compétition.

JUGEMENT

- » Obligation est faite à tous les clubs d'engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition
- » Le club doit respecter le nombre de juges prévus au tableau récapitulatif pour la durée totale de la compétition.
- » Une compétition individuelle qui se déroule sur deux jours est considérée comme une seule et même compétition.
- » Le club fournit la liste de ses juges, en même temps que ses engagements.
- » Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de niveau au moins égal.
- » Ce remplacement (en TR et TU) doit être communiqué par mail à : marion.limbach-tarin@ffgym.fr au moins 5 jours avant la date de compétition. Dans le cas d'un prêt de juge, le nom et le niveau doivent être envoyés à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.
- » Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas eu la possibilité de présenter un candidat à un examen de juges. Délai maximum de 2 saisons de participation dans la discipline considérée (toute saison commencée est comptée comme une saison sportive entière).

- » Les réunions de juges sont obligatoires.
- » **Rappel** : tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés.
- » Le livret de juge doit être présenté au juge arbitre le jour de la réunion des juges.
- » Un juge ne peut être engagé dans plusieurs disciplines pour la même compétition (sauf TRI et TRS).

CARTES DE COMPÉTITION

- » Seules les cartes de compétition officielles de la FFGym sont utilisées en compétition.
- » À l'accueil et au plus tard 2h avant le début de la compétition, le club doit remettre toutes les cartes de compétition pour l'ensemble des épreuves en trampoline et en tumbling.
- » Les cartes de compétition sont téléchargeables sur le site www.ffgym.fr.

ACCREDITATIONS

Nombre de gymnastes par discipline (TR TU)	Badges entraîneurs par discipline
1 ou 2	1
3 à 8	2
9 à 14	3
15 et +	4

- » 1 badge dirigeant par club.
- » La présence des entraîneurs et des pareurs de club sur le plateau de compétition est liée à la présence de compétiteurs dans la série en cours.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFGym se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : **par virement bancaire** via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
- Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

» 2^{ème} possibilité : **par chèque**

- Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique
Maison des sports 190 rue Isatis,
31670 Labège.

» 3^{ème} possibilité : **par e-paiement** réalisé dans EngaGym.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période. Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut

être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TRAMPOLINE-TUMBLING

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).
- » **Un double des résultats sous format.PDF doit être transmis à :**
viviani.lucien@free.fr pour le TR,
marion.limbach-tarin@ffgym.fr pour le TR et le TU.
- » En cas de **double appartenance**, le club qui engage se doit de préciser dès son arrivée le nom du club sous lequel le gymnaste concourt. Cette modification sera effectuée sur le lieu de compétition par le responsable informatique **ET** à la demande du club.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification de l'équipe / du synchro / du gymnaste et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 65)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte	
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
		» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
REPLAÇANT(E)	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE	» application du code FIG » en Trampoline, les sokols ou shorts de couleurs foncées sont tolérés	» tenue non réglementaire » Longueur du short (maxi entre-jambes 10 cm) RJ	» 1 ^{ère} remarque : avertissement RJ » 2 ^{ème} remarque : disqualification RJ
	» tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France)	» sous-vêtement visible RJ	» pénalité 0,2 point sur le total du passage, pour chaque passage où la violation est constatée RJ
	» rappel : le port de bijoux est interdit	» port de bijoux RJ	» 1 ^{ère} remarque : avertissement RJ » 2 ^{ème} remarque : disqualification RJ
PALMARÉS	» équipe, synchro ou individuel : tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 65 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC » fausse présentation	» amende 50 euros DF » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC » attitude incorrecte RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge	» forfait non signalé DC	» amende : DF • Équipe : 200 euros • Individuel / Synchro : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction DC	» équipe disqualifiée DF » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS ET PAREURS	» survêtement identique à celui des gymnastes du club et chaussures de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, de leggings ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » port de bijoux interdit en trampoline (ex : grandes boucles d'oreilles, bracelet en métal, montres etc.)	» tenue non réglementaire DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » TR : 4 pareurs au maximum en survêtement	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes, du même club, concourant dans la même série ou du synchro ou de l'équipe RJ
	<i>Équipe</i> » 2 entraîneurs autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	» l'entraîneur ou le pareur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 66 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGYM TR-TU.

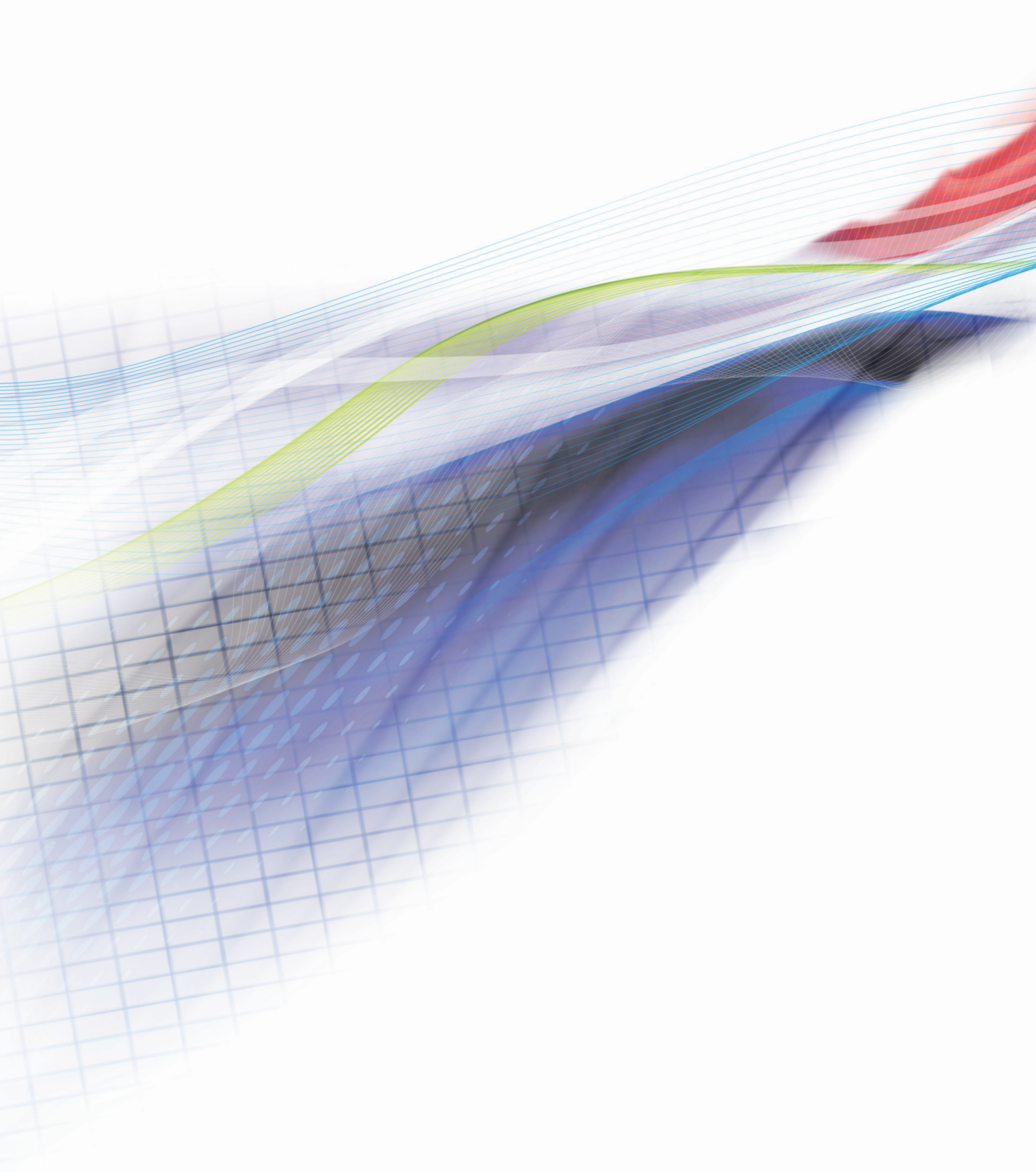
OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
PUBLICITÉ	» voir page 66 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



MATÉRIEL

- » Les exigences détaillées quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.
- » La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- » Des adaptations fédérales sont mises en place pour certaines filières compétitives, il convient donc de les prendre en compte.
- » Le matériel gonflable est autorisé, avec l'utilisation :
 - de pistes gonflables en Tumbling pour certaines filières compétitives ;
 - de pourtours gonflables placés autour des trampolines en tant que tapis de sécurité.



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.